

Chambourcy

Le guide | 2023-2024



CE 02

Mini Moto 100% électrique

Existe en version équivalent 50cc



BMW

MOTORRAD



CE 04

Scooter 100% électrique

Existe en version équivalent 125cc



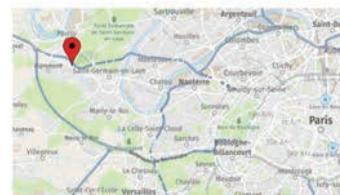
MSD MOTOS

BMW Motorrad

27 route de Mantes

78240 Chambourcy

Tél : 01 85 53 33 33



MAKE LIFE A RIDE



ÉDITORIAL

CHAMBOURCY ACTUALITÉS

Guide édité par la mairie de Chambourcy

Place Charles de Gaulle
78 240 Chambourcy

01 39 22 31 31
www.chambourcy.fr
mairie@chambourcy.fr

Directeur de la Publication :
Pierre Morange

Rédactrice en Chef :
Caroline Doucet

Comité de Rédaction :
Leïla Hssaina, Didier Guinaudie,
Cyril Casellas

Direction Artistique et
Réalisation :
Chloé Isabet - directrice
communication culture et événementiel

Contributeurs / Rédacteurs :
Elus municipaux, associations
Camboriciennes et agents
municipaux.

CRÉDITS PHOTOS

© Adobe Stock
© Nicolas Vercellino
© Freepik

Tirage 3 400 exemplaires
Reproduction interdite



Chères Camboriciennes, chers Camboriciens,

C'est avec grand plaisir que je vous présente le nouveau guide municipal, un document essentiel pour vous tenir informés de toute l'actualité de la commune.

Bien que notre site internet soit une source d'informations précieuse, nous avons souhaité conserver cette version papier pratique et adaptée à tous. Que vous soyez à la recherche d'informations sur les services municipaux, les démarches administratives, les activités des associations sportives et culturelles ou les contacts utiles, ce livret est là pour répondre à toutes vos questions.

Nous espérons que ce guide municipal vous aidera à profiter pleinement de toutes les activités que notre ville vous offre. N'hésitez pas à contacter nos services qui se feront un plaisir de vous assister.

Merci de votre confiance et de votre participation active à la vie de Chambourcy.

Pierre Morange
Maire de Chambourcy

Très cordialement

70 boutiques et restaurants vous accueillent „



PCN-Nordoum N° 633 716 784 - L'actualité publique



Centre commercial
Chambourcy

HORAIRES

Les boutiques :
du lundi au samedi de 9h30 à 20h

L'hypermarché Carrefour :
du lundi au samedi de 8h30 à 21h30
et dimanche de 8h30 à 12h30



Rue du Mur du Parc - 78240 Chambourcy
carrefour-chambourcy.fr - @ccial_chambourcy

SOMMAIRE



VOTRE VILLAGE

Chambourcy, ma ville	5
Vos élus locaux	6
Intercommunalité	10
Chambourcy historique	14

CADRE DE VIE

Se déplacer dans ma ville	19
Espaces verts – parcs et jardins	22

VIE PRATIQUE

Des agents à votre service	27
Nouveaux à Chambourcy	28
New at Chambourcy	30
S'informer	33
Bien vivre ensemble	34
Collecte des déchets	36
Vivre en sécurité	38
Vos démarches	42

CULTURE ET SPORT

Culture et événementiel	51
Le Désert de Retz	52
La Maison André Derain	53
Les équipements	54
Les associations	56
Les aides à la pratique culturelle et sportive	58

FAMILLE

Une ville engagée pour la scolarité	61
Petite enfance	62
Ecoles élémentaire et maternelle	63
Accueil de Loisirs	65
#Espace Ado	66

SOCIAL

Social	69
Logement	72
Emploi	75

ANNUAIRE

Commerces et activités	77
Services publics	84
Santé	84



NEUBAUER
GROUPE



VOTRE CONCESSION BMW NEUBAUER CHAMBOURCY.
VÉHICULES NEUFS ET D'OCCASIONS CERTIFIÉS.

31-33, RTE DE MANTES 78240 CHAMBOURCY.
01 30 65 55 25.



NEUBAUER
GROUPE



VOTRE MINI STORE NEUBAUER CHAMBOURCY.
VÉHICULES D'OCCASIONS CERTIFIÉS.

31-33, RTE DE MANTES 78240 CHAMBOURCY.
01 30 65 55 25.



NOTRE VILLAGE



CHAMBOURCY, MA VILLE

BIENVENUE A CHAMBOURCY

La commune de Chambourcy se situe dans le département des Yvelines (6^{ème} circonscription), au sein de la région Île-de-France et appartient à la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine.

Cadre de vie naturel privilégié, la ville est localisée entre deux écrins naturels constituant une continuité écologique ; la forêt de Saint-Germain-en-Laye au nord et la forêt de Marly au sud répertoriée zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique. Elle est également bordée par le golf de Joyenval dont une partie du territoire appartient au site classé de la vallée du ru de Buzot, de l'espace naturel sensible des tailles d'Herblay et des espaces ouverts de la Plaine Nord anciennement occupés par des vergers.

Historiquement terre de culture du chou puis de l'arboriculture, cette ville de près de 6 000 habitants a, au fil des années, placé au centre de ses préoccupations la préservation des espaces naturels soit 80% de son territoire. De nombreuses actions ont été menées en ce sens en particulier avec la réalisation d'un

verger militant pour la préservation de variétés fruitières (régionales et en voie de disparition) ainsi que la mise en place d'un terrain de permaculture de 7 300 m².

Modeste par sa taille (762 hectares), cet ancien village de l'ouest parisien a su conserver et développer tous les services et commerces de proximité alliant les avantages d'une ville active au cadre d'une ville résidentielle.

En définitive, son positionnement géographique fait de Chambourcy une ville frontière que l'on pourrait qualifier à la fois de ville de l'agglomération parisienne, de ville péri-urbaine et de ville rurale car elle conserve aujourd'hui encore son caractère villageois et champêtre et ce à 12mn de la Défense par l'A14. La devise de la ville est d'ailleurs « la ville à notre porte, la nature à notre portée ».



VOS ÉLUS LOCAUX

VOTRE MAIRE



Père de 5 enfants, Pierre Morange débute au milieu des années 1980 une carrière de médecin généraliste à Chambourcy. Conseiller municipal dès 1989, il est élu maire de Chambourcy en 1995. Ancien député de la 6e circonscription des Yvelines (1999- 2017), il est, depuis 2001, président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Feucherolles (SIAEP) et depuis 2020, Vice-président de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine.

VOS MAIRES ADJOINTS

Les maires adjoints permettent de contribuer à l'élaboration de la politique dans un secteur donné. Seul le maire est chargé de l'administration de la commune. Toutefois, il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints. Les adjoints forment une véritable équipe pour le maire, qui peut s'appuyer sur eux lors de l'exercice de ses fonctions.



**BERNARD
FERRU**



**CAROLINE
DOUCET**



**DIDIER
GUINAUDIE**



**SOPHIE
BELLEVAL**

1^{er} Maire Adjoint délégué au cadre de vie, aux travaux et à l'informatique

2^e Maire adjointe déléguée à la communication, à la culture, au patrimoine et aux associations

3^e Maire Adjoint délégué aux finances, à l'animation seniors, à l'action sociale et au logement

4^e Maire Adjointe déléguée à la citoyenneté, à la mobilité, aux transports et au développement durable



**MICHEL
LEPERT**



**FRANÇOISE
HEPP**



**GÉRARD
CROZET**



**LEÏLA
HSSAÏNA**

5^e Maire Adjoint délégué à l'urbanisme et au développement économique

6^e Maire Adjointe déléguée à la petite enfance, à la dépendance et au handicap

7^e Maire Adjoint délégué aux sports et au jumelage

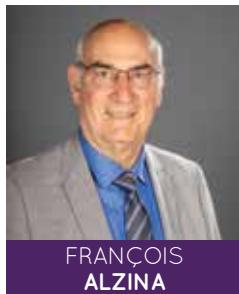
8^e Maire Adjointe déléguée à la vie scolaire et pér scolaire, à la jeunesse, aux fêtes et cérémonies

VOS CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ

Le rôle d'un conseiller municipal est notamment de voter le budget préparé par le maire et les services municipaux, d'approuver les comptes en fin d'exercice, de décider des travaux communaux à réaliser, d'organiser et de créer les services publics municipaux, de gérer le patrimoine communal, d'aider au développement économique de la ville. Ces fonctions doivent être remplies conformément aux priorités et orientations politiques déterminées par le maire.



JACQUES
RIVET



FRANÇOIS
ALZINA



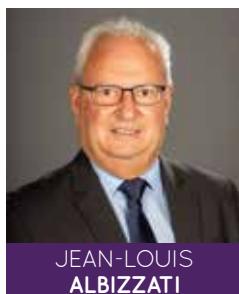
FRANCINE
LAZARD



FRANÇOISE
HASSEN



MARIE-FRANÇOISE
CLAVEL



JEAN-LOUIS
ALBIZZATI



JEAN-FRANÇOIS
RAMBICUR



CHRISTOPHE
PRIOUX



ISABELLE
LACAZE



EMMANUEL
PUISEUX



ARMELLE
LEJAY



MARIE-PASCALE
TUVI



MYRIAM
GUY



MARINA
DURAND VIEL



STEVE
BOCHINGER



STÉPHANE
GIRAudeau

VOS CONSEILLERS MUNICIPAUX ISSUS DE LA MINORITÉ

Afin de garantir l'expression du pluralisme et de permettre au public de connaître les différents points de vue des élus sur les affaires communales, le législateur a reconnu un certain nombre de droits inhérents aux élus de l'opposition au sein du conseil municipal. Ainsi, un espace est réservé à l'expression des conseillers de l'opposition municipale dans le magazine de la ville.



PHILIPPE
PERRET



SABINE
VANSAINGEOLE



FLORENCE
BAZILLE



IGNACE
GUEURY

LES COMMISSIONS

Régulièrement, le conseil municipal se réunit pour formaliser le travail préparatoire des différentes commissions communales. Adjoints et conseillers municipaux ont donc tous un rôle primordial dans la restructuration et le développement de la vie communale qui se discute et s'élabore au sein des différentes commissions communales :

- Les commissions municipales permanentes qui ont une autonomie décisionnelle et budgétaire sur l'enveloppe votée en conseil municipal : publicité, permis de construire, appel d'offres, impôts directs, centre communal d'actions sociales.
- Les commissions communales d'accessibilité qui ont pour vocation de donner des avis sur le respect de la réglementation dans le cadre de projets de travaux (pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite).
- Les comités consultatifs qui sont constitués d'élus et de membres extérieurs, et d'un président (élu municipal). Ils peuvent être saisis sur toute question relevant de l'intérêt communal : finances, urbanisme, transports et vie économique, logement, vie scolaire et jeunesse, petite enfance, cadre de vie et travaux, culture et patrimoine, seniors, fêtes et animations.

VOS REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

Préfet des Yvelines : Jean-Jacques BROT

Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye :

Jehan-Eric WINCKLER

| Vos élus régionaux et départementaux

- **Députée des Yvelines (6^e circonscription)** : Natalia POUZYREFF
www.assemblee-nationale.fr
- **Sénateurs des Yvelines** : Gérard LARCHER (Président du Sénat), Marta DE CIDRAC, Michel LAUGIER, Martin LEVRIER, Sophie PRIMAS, Toine BOURRAT
www.senat.fr
- **Présidente du Conseil régional d'Île-de-France** : Valérie PECRESSE
www.iledefrance.fr
- **Président de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS)** : Pierre FOND (Maire de Sartrouville)
- **Président du Conseil départemental des Yvelines** : Pierre BEDIER
www.yvelines.fr
- **Conseillers départementaux de Saint-Germain-en-Laye (Aigremont, Chambourcy, Le Pecq, L'Etang-la-Ville, Mareil-Marly, Saint-Germain-en-Laye-Fourqueux)** : Arnaud PERICARD et Gwendoline DESFORGES
www.yvelines.fr

CHAMBOURCY EN CHIFFRES

CHAMBOURCY, C'EST :



+ DE **6000** HABITANTS

30.491 KM
DE LONGUEUR DE VOIRIE



787 HA

DONT
207 HA
DE FORÊTS



4 160

EMPLOIS SUR LA COMMUNE

2 700

POPULATION ACTIVE

750

ENTREPRISES



UN BUDGET 2023 DE

13 930 000 €

EN FONCTIONNEMENT,

26 250 000 €

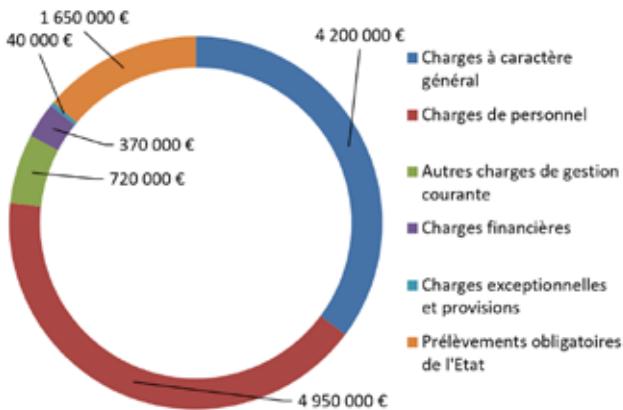
EN RECETTES (INVESTISSEMENT)

ET **9 150 000**

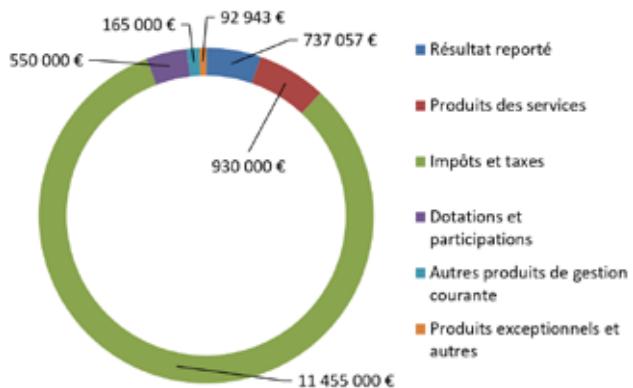
EN DÉPENSES (INVESTISSEMENT)



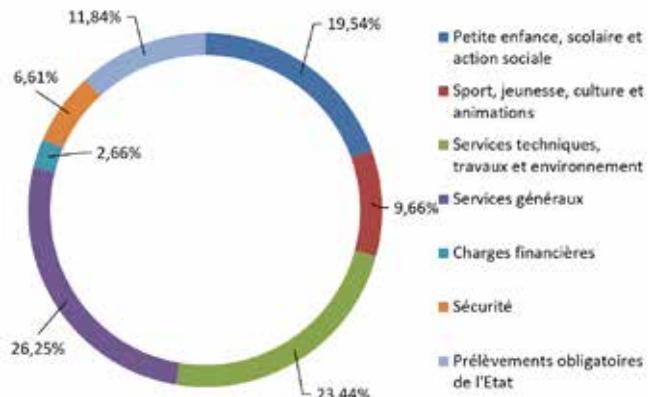
Dépenses de fonctionnement 13 930 000 €



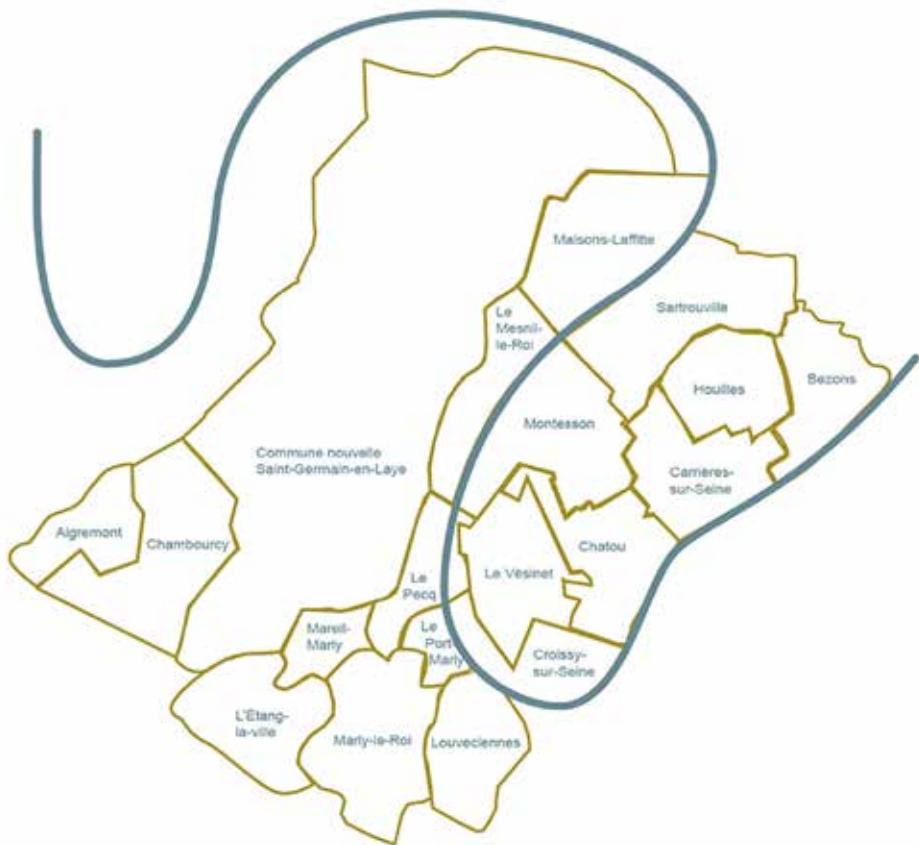
Recettes de fonctionnement 13 930 000 €



Dépenses de fonctionnement par domaine



INTERCOMMUNALITÉ



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

La Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS) est née le 1er janvier 2016 de la fusion de la Communauté d'Agglomération de la Boucle de la Seine (CABS), de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Seine et Forêts (CASGF) et de la Communauté de Communes Maisons-Mesnil (CCMM), auxquelles s'ajoute la commune de Bezons. En tout, 19 communes composent ce territoire soit **337 615 habitants** :

Aigremont, Bezons, Carrières-sur-Seine, Chambourcy, Chatou, Croissy-sur-Seine, Houilles, L'Etang-la-Ville, Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Le Port-Marly, Le Vésinet, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Montesson, Saint-Germain-en-Laye (Fourqueux) et Sartrouville.

LES COMPÉTENCES DE LA CASGBS

La communauté d'agglomération est en charge d'un certain nombre de compétences qui sont complémentaires avec celles de la ville :

➤ DES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Développement économique et touristique
- Aménagement de l'espace et transports
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménagers
- Eau et assainissement

➤ DES COMPÉTENCES OPTIONNELLES (si intérêt communautaire)

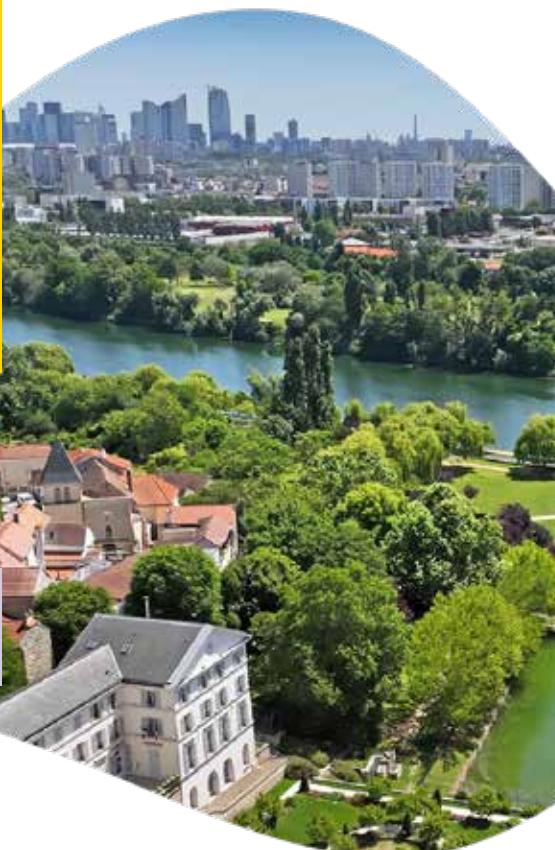
- Voies et parcs de stationnement
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Equilibre culturel et sportif

➤ DES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Desserte en haut-débit
- Pistes cyclables

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire se réunit régulièrement afin de délibérer sur les différentes décisions à prendre (liées aux compétences énumérées ci-dessus). Il est composé de 91 conseillers communautaires (dont un bureau composé 15 vice-présidents et 3 conseillers communautaires délégués) et son siège se situe à la mairie du Pecq. La commune de Chambourcy bénéficie de deux conseillers communautaires : Pierre Morange, 8ème vice-président en charge de l'Attractivité économique, aide à l'implantation et nouvelles filières, et Caroline Doucet. Le président de l'intercommunalité est Pierre Fond, maire de Sartouville et vice-président du conseil départemental des Yvelines.



Contact CASGBS

01 30 09 75 30

www.saintgermainbouclesdeseine.fr

Saint Germain
bouclesdeseine
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

GARAGE DE LA forêt



**CARROSSERIE
TOLERIE - PEINTURE**

7, Chemin de la Forêt - 78 Chambourcy
mail : contact@garagedelaforet.fr
Tél : 01 39 65 46 55



AGRIVERT

Jardinerie & Alimentation Animale

Ouvert du mardi au samedi
de 9h à 12h30 et de 14h à 19h

48, route de Mantes
78240 CHAMBOURCY

01 30 65 16 00

www.agrивert.amisverts.fr



contact.agrивert78@gmail.com



Floriades de l'Arnon



Procédés brevetés,
Marques déposées



Lieu dit «Palleau»
18120 Lury sur
Arnon
tel: 02-48-52-99-10
thm@floriades.com
www.floriades.com

LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le syndicat intercommunal exerce des compétences distinctes sur le territoire de ses différentes communes membres. Les communes décident individuellement de lui transférer ou non les compétences qu'il est habilité à exercer. Chaque année un compte rendu d'activités de chacun de ces EPCI est présenté par un délégué titulaire lors d'une séance du conseil municipal.

- **Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA)**

Délégués titulaires :

François ALZINA et Marie-Pascale TUVI

Délégués suppléants :

Bernard FERRU et Francine LAZARD

- **Syndicat Intercommunal d'Energie des Yvelines (SEY78)**

Délégué titulaire : François ALZINA

Délégué suppléant : Christophe PRIOUX

- **Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples (SIVOM)**

Par définition, il concerne des sujets très variés : gestion des vignes de la terrasse de Saint-Germain-en-Laye, fourrière intercommunale, Centre d'Aide aux Toxicomanes (CEDAT), Centre départemental des pompiers.

Délégués titulaires : Didier GUINAUDIE (Vice-Président) et Francine LAZARD

Délégués suppléants : Françoise HASSAN et Stéphane Giraudieu

- **Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP/ piscine olympique de Saint-Germain-en-Laye)**

Délégués titulaires : Marie-Pascale TUVI (vice-présidente) et Myriam GUY

Délégués suppléants : Armelle LEJAY et Emmanuel PUISEUX

- **Syndicat mixte Valoseine - traitement des déchets**

Délégué titulaire : Michel LEPERT

Déléguée suppléante : Sophie BELLEVAL

- **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Feucherolles (SIAEP)**

Délégués titulaires : Pierre MORANGE (Président) et Jacques RIVET

Délégués suppléants : Bernard FERRU et Jean-Louis ALBIZATTI

- **Syndicat Handi Val de Seine**

Délégués titulaires : Pierre MORANGE et Françoise HEPP

Délégués suppléants : Marie-Pascale TUVI et Francine LAZARD

CHAMBOURCY HISTORIQUE



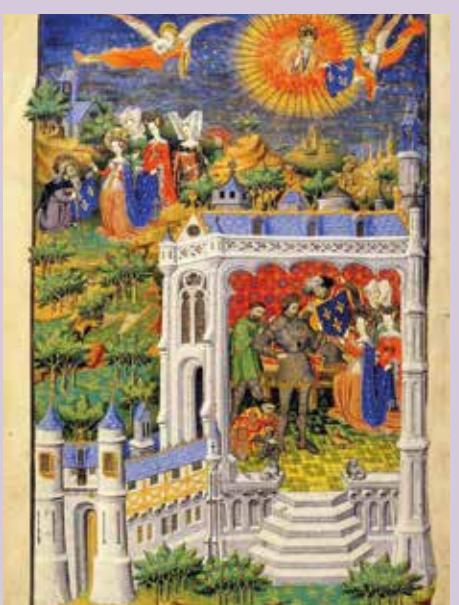
CRÉATION DU DÉSERT DE RETZ

Non loin de l'abbaye de Joyenval, près du ru de Buzot, François Racine de Monville (1734 - 1797), homme des Lumières, passionné d'architecture, de botanique et de musique, conçoit le « Désert de Retz ». Racheté pour 1 euro symbolique en 2007, le Désert de Retz est depuis ouvert au public tous les samedis de 14h à 18h.

Toutes les informations dans la rubrique culture.

LA LÉGENDE DES LYS

Selon la légende, vers l'an 496, la reine Clotilde tenta de convaincre Clovis d'adopter les trois fleurs de lys d'or comme emblème. Selon Clotilde, cette demande émanait de Dieu et fut transmise sous forme de vision à un Ermite qu'elle avait pour habitude de consulter. L'ermite vivait dans l'ancienne forêt de Crûye (forêt de Marly), près du Ru de Buzot et était très apprécié de la reine. Clovis, qui se préparait à guerroyer, prit en compte la demande de son épouse, pria Dieu (alors qu'il était païen) et jura de se convertir à la religion de sa femme si l'il gagnait cette bataille. La victoire fut si totale qu'elle détermina Clovis à se convertir et adopter définitivement la fleur de lys qui devint l'emblème de la monarchie française jusqu'en 1830.



L'ABBAYE DE JOYENVAL

Construite en 1221, elle se situait sur l'actuel golf de Joyenval, au lieu-dit « Mont joye » où fut achevée la victorieuse bataille de Clovis, symbole de sa conversion et du don céleste des trois fleurs de lys. Elle a été édifiée par Barthélémy de Roye, chambrier du roi Philippe-Auguste. L'abbaye fut placée sous la protection du roi de France et fut dédiée à de nombreux Saints au travers des âges. Détruite à la Révolution, il n'en subsiste aujourd'hui que quelques éléments.



L'ÉGLISE

L'église est mentionnée pour la première fois en 820-826, dans un document foncier appelé polyptyque d'Irminon. Elle fera l'objet de nombreuses transformations à travers les âges, sa dernière datant de 1974. Elle fut pillée durant la guerre de cent ans et son clocher fut détruit pour éviter de servir de point de repère à l'ennemi (1346-56). A la vente de l'abbaye de Joyenval, en 1791, Antoine Terrie, premier maire élu de Chambourcy, obtient le dépôt de nombreuses reliques qu'il fait transférer à l'église paroissiale. De nombreux curés se succèdent dont François Arnoult, janséniste et ami de Blaise Pascal (1661).

RÉVOLUTION

Au cours de la période révolutionnaire, les paroisses Saint-Jacques - Saint-Christophe de Retz et Saint-Saturnin de Chambourcy fusionnent en une seule commune : Chambourcy. Jacob Nicolas Moreau, dernier propriétaire du Château après la famille de l'Hospital, et Francois Racine de Monville sont momentanément emprisonnés. Seul un Camboricien, P. Huart Du Parc, est guillotiné pour sa participation à la défense des Tuilleries.

LE CHÂTEAU

A l'emplacement de l'actuel château de Chambourcy (EHPAD « Maison de famille ») existait une propriété féodale appartenant à la famille de Poissy connue à partir de 1150 sous le nom de Chambourcy. Cette demeure fut vendue à la famille d'Aimery puis transmise par héritage à Jean de Montmirel en 1450. Il devient alors propriétaire du fief du chef de ville de Chambourcy et de la demeure que Thierry de Montmirel, écrivain parisien, transformera en hôtel Renaissance en 1532.

LA FAMILLE DE L'HOSPITAL

En 1600, la famille de l'Hospital hérite du fief de Chambourcy grâce au Mariage entre Louise de Montmirel et René de l'Hospital. Le célèbre mathématicien Guillaume de l'Hospital y passe son enfance dans les années 1660 et sa famille donna de l'argent pour assurer l'enseignement aux jeunes Camboriciens dès 1680. Il s'agissait d'une école paroissiale dont l'enseignement subsistera ainsi jusqu'à la Révolution.

AQUEDUCS DE RETZ

Vers 1679, la quantité d'eau fournie ne suffisait pas à couvrir les besoins de la commune de Saint-Germain-en-Laye et surtout de la cour du roi Louis XIV installée au château. Un nouvel aqueduc fut alors construit. C'est Nicolas Le Jongleur, fontainier du roi qui conduit les travaux de 1685 à 1690. Entre 1731 et 1798, de nouveaux travaux augmentent la capacité de l'aqueduc. Depuis, l'aqueduc de Retz a servi à l'alimentation exclusive du golf de Saint-Germain. Le trop-plein s'écoule, via le réservoir de Montaigu, dans le ru de Buzot. Les parties subsistantes de l'aqueduc sont inscrites aux monuments historiques en 1988.

BARON DE CLÉDAT ET FAMILLE DE GRAMONT

En 1810-1849, le Baron de Clédat épouse la fille de Jacob Nicolas Moreau (1717-1803), avocat, conseiller à la Cour d'Aix, historiographe, bibliothécaire de la Reine, Seigneur de Chambourcy. Il hérite de ses biens et devient Maire de Chambourcy de 1810 à 1830 et de 1832 à 1849. Il est membre du conseil supérieur de l'instruction publique, conseiller municipal de Versailles, Conseiller Général de Seine-et-Oise, Chevalier de la Légion d'Honneur sous Charles X en 1825. Il fait don à la commune du terrain, devenu cimetière aujourd'hui, où il est d'ailleurs enterré.

En 1849, la famille de Gramont acquiert la propriété du Manoir (actuellement à l'emplacement de la salle Yencesse, 35 rue de Gramont), la Duchesse de Gramont accueille régulièrement son frère le comte d'Orsay, qui sera inhumé à Chambourcy en 1852.

L'ÉCOLE

La duchesse de Gramont et la baronne de Clédat firent un don conséquent en 1852 permettant d'ouvrir une école de filles en face du Château. En 1877, la mairie est inaugurée et sert alors d'école (l'école publique sera créée en 1889). En 1904, une école publique de filles est ouverte au 2 Grande Rue, qui correspond aujourd'hui à l'actuelle maison médicale.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 1856 les forêts de Marly et de Saint-Germain sont reliées par le domaine de la Jonction, ce qui entraîne la création du Chemin Neuf pour remplacer la voie reliant Chambourcy à Saint-Germain à travers Hennemont. Des constructions commencent à voir le jour comme la Châtaigneraie de Retz en 1880 et l'ouverture du premier bureau de poste en 1899. Entre 1912 et 1914, ouverture de la ligne de tramway Saint-Germain à Meulan sur la vieille route de Mantes, longeant la route des 40 Sous. C'est également le début de l'alimentation en gaz et en électricité. La guerre de 14-18 sera synonyme de lourdes pertes pour Chambourcy qui compte plus de cinquante enfants tombés à la défense du pays.

Dans les années 30, c'est la mise en place d'un réseau d'eau potable et le début de la macadamisation des voiries. Les Camboriciens qui cultivent le chou se lancent progressivement dans l'arboriculture. S'en suit dans les années 59 à 75 une urbanisation intensive qui fait passer la population de 1 000 à 5 000 habitants.

ANDRÉ DERAIN

Le couple Derain s'installe à Chambourcy en janvier 1936. André Derain est un peintre Yvelinois connu du grand public pour être avec Matisse et Vlaminck, le père fondateur du Fauvisme. En 2014, la commune de Chambourcy fait l'acquisition de la maison André Derain et d'une partie de son parc qui sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1986. Ces derniers ont bénéficié d'importantes rénovations et sont depuis ouverts au public.

Toutes les informations dans la rubrique culture.



PERSONNAGES CÉLÈBRES

*Ils sont nés à Chambourcy,
Ils y ont vécu,
Ils y ont fini leurs jours...*

Charles DUFRESNY de la RIVIERE

(1657 - 1724)

Auteur dramatique, il fut l'un des propriétaires de l'actuelle Maison des Associations.

Louis BIGOT de Ste CROIX

(1744 - 1803)

Ministre des Affaires Etrangères, a vécu à la Roseraie (Maison DERAIN).

Martin-Guillaume BIENNAIS

(1764 - 1843)

Orfèvre-Ebéniste favori de Napoléon Ier. Après la révolution, il achète la maison Ferme de Retz (La Faisanderie).

Lady BLESSINGTON

(1789 - 1849)

Femme de Lettres anglaise et amie du conte D'Orsay, enterrée à Chambourcy.

Famille BLANC

A l'origine du développement de Monte Carlo, liée aux Bonaparte, représentée à Chambourcy par Camille, créateur du Haras de Joyenval construit sur le modèle de ceux de Jardy et Fouilleuse.

Frédéric PASSY

(1822 - 1912)

1er Prix Nobel de la Paix, Conseiller Général, propriétaire du Désert de Retz.

Paul CHABAS

(1869 - 1937)

Peintre de naïades, grand-oncle du propriétaire du Château de Chambourcy.

Maurice CHABAS

(1862 - 1947)

Peintre de Natures Mortes, grand-père du propriétaire du Château de Chambourcy.

Georges GALLIENNE

(1898 -1985)

Président fondateur de la Prévention Routière Internationale et de l'Union routière internationale, Maire de Chambourcy de 1958 à 1983, Grand Officier de la Légion d'Honneur.

Hubert YENCESSE

(1900 - 1987)

Sculpteur, chef d'atelier à l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Paris pendant 20 ans. Son atelier était à Chambourcy.



Jean-Louis BARRAULT

(1910 - 1994)

Artiste et directeur de théâtre, metteur en scène. Ancien conseiller municipal de Chambourcy.

Madeleine RENAUD

(1900 - 1994)

Artiste de théâtre, épouse de Jean-Louis Barrault.



Orpi Sponsor de l'ASMC



Orpi

L'esprit coopératif,
ça change l'immobilier.

Vous cherchez à acheter, vendre ou louer un bien immobilier ?
Ne cherchez plus ! Notre agence immobilière est là pour vous accompagner dans toutes vos démarches et vous offrir les meilleures solutions en fonction de vos besoins et de votre budget.

Avec notre équipe d'experts en immobilier, vous bénéficiez d'un service personnalisé et de conseils avisés pour réussir votre projet immobilier en toute sérénité.

Contactez-nous dès maintenant pour concrétiser vos projets immobiliers les plus ambitieux !



01.30.06.00.19



renaissance@orpi.com

https://www.orpi.com/renaissance/?utm_content=renaissance

5 PL. de la Mairie, 78240 Chambourcy

RSteam

NOUVEAU CONCESSIONNAIRE

Facile d'accès par la A13 ou A14
Situé à 20 minutes de Paris



Votre magasin RSTEAM, concessionnaire indépendant, prend soin du pilote et des motos dans l'ouest parisien.
RSTEAM vous propose d'entretenir votre MV AGUSTA, FANTIC MOTOR ET TOUJOURS SPECIALISTE DUCATI.

Mardi au Samedi, de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 l'été et 18h30 l'hiver.

50 Route de Mantes
78240 Chambourcy
01 30 65 53 10
info@rsteam78.com

www.rsteam78.com



CADRE DE VIE



SE DÉPLACER DANS MA VILLE

CHAMBOURCY, UNE VILLE MOBILE

Chambourcy a pour priorité de développer son accessibilité et faciliter ainsi la mobilité des Camboriciens. La ville a en effet, au fil des années, développé son réseau de transports en commun tout comme la mobilité douce avec le déploiement d'infrastructures dédiées au vélo (piste cyclable, arceaux...). La ville est désormais dotée d'un réseau de transports publics performant et modernisé pour faciliter votre quotidien. Cette offre de service s'inscrit dans une volonté de simplifier vos déplacements et d'améliorer l'attractivité de notre commune tout en respectant notre environnement.

TRANSPORTS EN COMMUN

Avec 5 lignes de bus, vous avez la possibilité de rejoindre les gares RER de Saint-Germain-en-Laye et Poissy dans de bonnes conditions de confort, mais aussi d'accéder à la capitale en trente minutes, grâce à la ligne A14 Express La Défense (125 places de parking gratuites sont d'ailleurs réservées aux usagers - réservation en mairie). Notre navette municipale, complète ce dispositif avec des aller/retour gratuits entre la gare de Saint-Germain-en-Laye et Chambourcy.

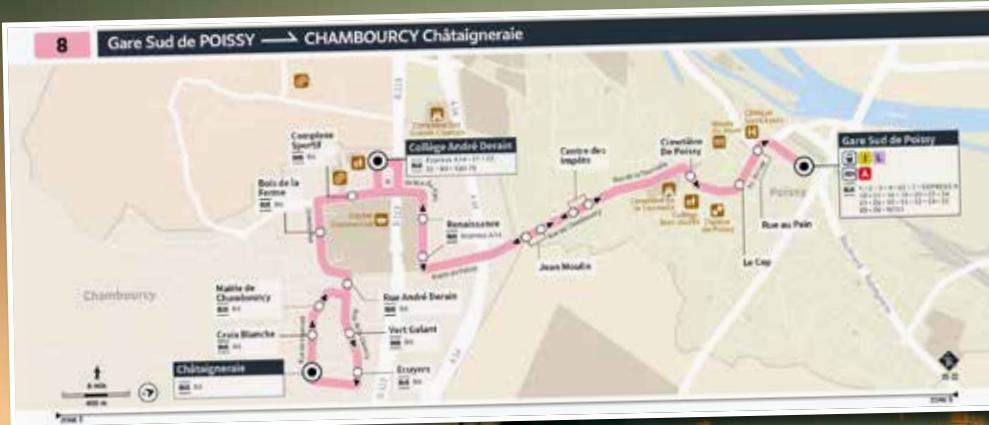
VOS LIGNES DE BUS

Grâce au réaménagement de la gare routière (collège André Derain), les usagers bénéficient d'une amélioration des conditions de sécurité, de prise en charge des voyageurs et de stationnement des bus. 6 quais de bus ainsi que plusieurs zones de dépose minute ont ainsi pu voir le jour.

Le pôle est également entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et le flux piéton est aujourd'hui régulé et sécurisé par de nombreux passages piétons.

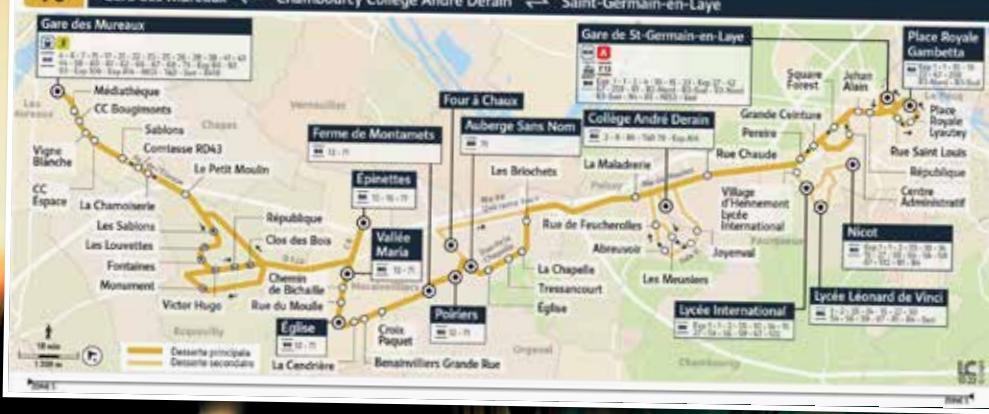
8

Gare Sud de POISSY → CHAMBOURCY Châtaigneraie



70

Gare des Mureaux → Chambourcy Collège André Derain → Saint-Germain-en-Laye



四

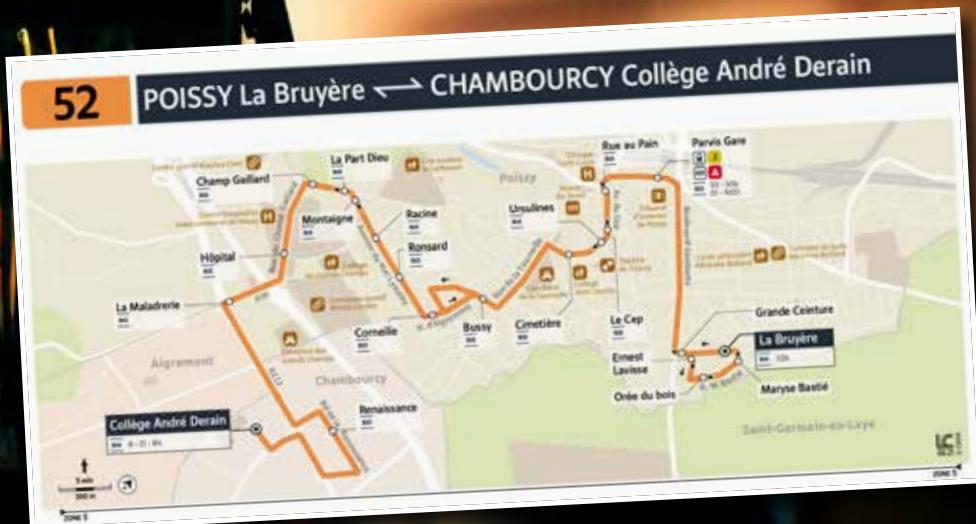
Saint-Germain-en-Laye Gare Routière → CHAMBOURCY Collège André Derain





52

POISSY La Bruyère ↔ CHAMBOURCY Collège André Derain



VOTRE TITRE DE TRANSPORT

Pour acheter votre titre de transport rendez-vous sur l'application Vianavigo, au bureau de tabac, directement auprès du chauffeur ou par SMS.

Pour obtenir un ticket par SMS, envoyez TDV au 93100 (fonctionne pour l'ensemble des réseaux sur le territoire de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine). 2€ seront débités sur votre facture téléphonique (plus prix d'un SMS si votre forfait ne comprend pas les SMS illimités).

Ticket valable une heure sans correspondance et disponible uniquement avec les opérateurs Orange, SFR et Bouygues.

Vous pouvez consulter les horaires et itinéraires sur [\(01 30 15 55 00\)](http://transdev-idf.com)
ou vianavigo.com

> A14 express

La ligne A14 express est une ligne qui relie Chambourcy à La Défense en 30 mn. Elle est dotée de deux allers le matin au départ de Chambourcy (Renaissance) à 7h20 et 8h15 et deux retours le soir au départ de La Défense à 18h et 19h.

Vous pouvez emprunter cette ligne avec votre pass nigo et demander un « Pass Parking Relais » à l'accueil de la mairie afin de bénéficier d'une place nominative de stationnement, gratuite et réservée au sein du centre commercial Les Vergers de la Plaine.

> La navette municipale

La navette municipale vous permet d'aller gratuitement de Chambourcy à Saint-Germain-en-Laye. Elle circule toutes les 30 min du lundi au vendredi de 6h30 à 21h45 (pause de 12h à 12h30 et de 18h15 à 19h).

Départ : 32 rue de Gramont

Arrivée : gare RER de Saint-Germain-en-Laye

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION

Pour connaître l'emplacement en temps réel de cette navette, téléchargez votre application :

1. Téléchargez l'application « Zenbus », disponible sur Android et Apple
2. Tapez dans le moteur de recherche « Chambourcy » et sélectionnez « Navette Chambourcy »
3. Vous avez alors accès aux horaires et aux arrêts de la navette !



Où est rendu mon bus ?
linter.ca/zenbus Suivi en temps réel



Téléchargez gratuitement l'application



MA MOBILITÉ MA LIBERTÉ



> Connexions vers Paris

Pour se déplacer en transports en commun vers Paris, il faut rejoindre les connexions à partir de Saint-Germain-en-Laye ou Poissy vers la Défense ou Paris via le RER A (Etoile, Auber, Châtelet-les-Halles, Gare de Lyon, Nation...) ou ligne L (au départ de Saint-Germain-en-Laye).

Renseignements, itinéraires, horaires, infos trafic : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/>

> Le vélo

La ville encourage la pratique du vélo en collaboration avec la communauté d'agglomération Saint-Germain-Boucles de Seine. Ainsi, une superbe piste cyclable traverse Chambourcy d'Est en Ouest vous permettant de rejoindre le centre de Saint-Germain-en-Laye en toute sécurité.



Station de réparation

La ville accueille une des 20 stations de réparation/gonflage de la CASGBS (le long de la piste cyclable de la RD 113, face à l'entrée de la concession Citroën). Ces stations peuvent accueillir 2 vélos simultanément et mettent à disposition des cyclistes le matériel nécessaire pour des réparations simples et leur permettre de (re)gonfler les pneus de leur vélo : jeu de clefs Hex, démontes pneus, tournevis etc... Disponibles 24h sur 24, 7 jours sur 7, elles sont implantées à proximité des lieux de stationnement et sur les itinéraires structurants et de loisirs.

> Se déplacer en voiture

La collectivité est traversée d'est en ouest par trois axes routiers majeurs : l'autoroute A14 au nord, l'autoroute A13 au sud, la RD113 au milieu. C'est à ce titre une excellente desserte notamment en direction du pôle économique de la Défense, cité financière du Grand Paris, et premier quartier d'affaires européen.

Parkings

Pour vous rendre dans le centre-ville et bénéficier des commerces et services locaux en toute simplicité, la ville a, depuis 2019, mis à votre disposition deux parkings supplémentaires, qui viennent compléter le stationnement de rue et le parking souterrain de la mairie.

- **Le parking de la croix blanche** (rue de la croix blanche) avec 50 places
- **Le parking de l'Hérault** (ruelle de l'Hérault) avec 19 places - un nouveau parking public de 140 places est également disponible sur le site Kantar

BORNES ELECTRIQUES

La ville s'adapte et encourage les énergies propres. Ainsi, des bornes de recharge de véhicules électriques permettant d'alimenter simultanément plusieurs places sont disponibles sur la commune. Pour les utiliser, deux options s'offrent à vous :

1. Abonnement Alizé : vous pouvez souscrire à un abonnement qui vous permet d'obtenir une carte sur le site www.alizecharge.com, avec un tarif abonné plus avantageux.

2. Carte bleue : vous n'avez pas envie de faire les démarches de souscriptions ? Aucun problème ! Vous pouvez recharger directement en payant par carte bleue sur le même principe qu'une station essence classique, quelques émissions de carbone en moins !



ESPACES VERTS - PARCS ET JARDINS



PARC DE RAINCY

UNE VILLE QUI RESPIRE

Historiquement terre de culture du chou puis de l'arboriculture, la ville a, au fil des années, placé au centre de ses préoccupations la préservation des espaces naturels, soit 80% de son territoire.

La réalisation d'un verger militant, pour la préservation de variétés fruitières (régionales et en voie de disparition), ainsi que la mise en place d'un terrain de permaculture de 7 300 m², sont des exemples concrets des engagements de la ville envers l'environnement.

Le service Espaces Verts de la commune est responsable de la création des massifs, de l'entretien des espaces verts, ainsi que des sentes piétonnes et des bords de routes. Les agents assurent ainsi un cadre de vie agréable en utilisant des méthodes de travail toujours plus respectueuses de l'environnement.

Ainsi, les fleurs sont rigoureusement choisies en fonction de leur besoin en eau, les espaces sont entretenus sans produits phytosanitaires, les arbres sont préservés et abattus uniquement s'ils présentent des signes de mauvaise santé ou de danger pour les administrés (et sont remplacés si nécessaire). Si vous apercevez quelques herbes hautes aux abords des routes, c'est le signe d'une gestion différenciée : les herbes sont coupées en partie afin de permettre aux insectes qui vivaient dans la partie tondu de trouver refuge dans les herbes non coupées.

La plupart des parterres de fleurs sont achetés auprès du lycée Agricole et Horticole de Saint-Germain-en-Laye Chambourcy afin d'encourager le commerce local et les circuits courts.

Enfin, la commune, engagée dans une démarche d'inclusion sociale forte, a noué un partenariat avec l'Établissement de Service d'Aide par le Travail (ESAT) notamment pour l'entretien du Désert de Retz et des sentes piétonnières. Cette structure permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé.

VOS PARCS ET ESPACES DE DÉTENTE

Pour emmener vos enfants sur des espaces de jeux, deux parcs s'offrent à vous : le parc Georges Gallienne et le parc Dufresny. Pour profiter d'espaces verts et de détente, vous pouvez rejoindre le parc de la Maison des Associations. Et pour vous balader ? Rien de tel qu'une promenade autour du Ru de Buzot !

➤ **Parc Georges Gallienne** : Rue du Mur du Parc. Accès de 8h à 23h



➤ **Parc Dufresny** : Chemin du Jeu de Boules. Accès du 16/04 au 14/10 de 9h à 20h et du 15/10 au 15/04 de 8h à 18h



➤ **Parc de la Maison des Associations** :
30 rue de Gramont

DÉSERT DE RETZ

Pour lier air frais et visite culturelle, rendez-vous au Désert de Retz ! Ce jardin datant du siècle des Lumières vous attend pour vous livrer tous ses secrets...
Rendez-vous à la rubrique culture pour plus d'informations

PARC ANDRÉ DERAIN

En 2014, la maison du peintre André Derain devient propriété de la ville. D'importants travaux sont réalisés dans la Maison et son parc, afin de pouvoir les ouvrir au public dans les meilleures conditions possibles. Ainsi, depuis 2018, les Camboriciens peuvent profiter de ce magnifique parc qui abritait, à l'époque de Derain, ferme, potager, terrain de tennis, orangerie, chèvres, paons, boucs...

Ouvert du 16/04 au 14/10 de 8h à 20h30 et du 15/10 au 15/04 de 8h à 18h

JARDIN POTAGER

Créé en 2016 à l'initiative du maire, Pierre Morange et inauguré par le Professeur Reeves en 2018, le jardin potager fait le pari de régénérer l'écosystème de 7 300 m³ en développant une agriculture moins agressive pour les sols et sans produits chimiques, selon les principes de la permaculture. Le site est un lieu riche de biodiversité et généreux en production. Une grande diversité de fruits, légumes, arbustes et arbres y sont cultivées. Le jardin-potager est aussi un lieu d'inclusion sociale, avec notamment la tenue d'ateliers hebdomadaires de permaculture avec les adolescents autistes de l'IME de Chambourcy.

Un site plus ambitieux est en cours de réalisation sur 35 ha supplémentaires dans le cadre du projet du « champ à l'assiette ».



ATELIER

L'association Chambourcy Ville Fleurie vous propose des ateliers, formations autour de la permaculture. Rendez-vous tous les mardis, jeudis et samedis, de 10h à 13h, Chemin de la Marnière.

Inscription :

permachambourcy@gmail.com

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le nom de « Chambourcy », autrefois « Champ Bourcy », viendrait de l'expression latine « campus bruaci » qui veut dire « champ de broussailles ».



> Verger de la Marnière

Racheté par la mairie de Chambourcy en 2004, le Verger a pour vocation de sauvegarder des espèces fruitières. Il est géré par l'association des Croqueurs de pommes sur une surface de 4500m².

Les croqueurs bénévoles prennent soin d'environ 600 arbres dont 125 variétés de pommes ! Parmi ces fruitiers on peut trouver, cerisiers, noisetiers, poiriers, pêchers, abricotiers, mûrier... Tout comme le jardin potager, ce verger est 100% naturel et donc sans aucun pesticide.

ATELIER

Envie d'apprendre à soigner les arbres fruitiers, à tailler et à greffer ? Rendez-vous chemin de la Marnière, tous les jeudis de 14h à 17h qu'il pleuve, ou qu'il vente !

Inscription : contact@croqueurs-idf.com

ASSOCIATION CHAMBOURCY VILLE FLEURIE

Chambourcy Ville Fleurie est une association née en 1980. Elle a pour vocation de promouvoir le fleurissement et l'embellissement de la commune en partenariat avec les services de la ville. Elle est également responsable de la gestion du Jardin Potager. Chaque année, elle organise deux grandes fêtes communales : le concours « ville fleurie » (jardins, bords de routes et balcons) et la fête du Verger de la Marnière en association avec la municipalité et « les Croqueurs de Pommes d'Île de France ».

L'association organise également des voyages et sorties autour de la faune et de la flore, des ateliers et des travaux pratiques, élaborés selon les principes de la permaculture.

Pour tout renseignement : villefleuriechambourcy@gmail.com



**Vous manquez de temps pour vous ?
Nous avons la solution !**

MÉNAGE - REPASSAGE GARDE D'ENFANTS - SORTIE D'ÉCOLE JARDINAGE PETIT BRICOLAGE VIGILANCE DE RÉSIDENCE



50%
de réduction
ou crédit
d'impôt

Votre agence Free Dom à Orgeval

1560 Route de Quarante-Sous - 78630 Orgeval
agence.orgeval@free-dom.fr

Tél. : **09 75 81 13 35**



www.free-dom.fr



CHAMBOURCY

OUVERT
7J/7

Lundi à samedi
8h30 - 21h30

Dimanche
10h30 - 16h

C.CIAL CARREFOUR - PARKING HAUT

VIE PRATIQUE

DES AGENTS À VOTRE SERVICE



Les services municipaux sont responsables de la mise en œuvre des décisions adoptées par les élus. Leurs compétences et leur organisation doivent être constamment en phase avec cette exigence. Ils sont dirigés par le Directeur Général des Services et organisés en plusieurs directions.

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire, en précisant le service concerné.

Directeur Général des Services
Cyril CASELLAS

Directrice Générale Adjointe
Sofia COSTA DE JESUS

Secrétariat général et du Maire
Directrice : Myriam DERAMBURE

Service Ressources Humaines
Directrice : Ophélie MURET

Police Municipale
Directeur (par interim) : Aurélien PEZY

Service Finances
Directeur : Eric LAURENT

Service Informatique
Directeur : Cyril PREAUDOT

Service Culture, Evénementiel, Communication et Vie associative
Directrice : Chloé ISABET

Service à la Population et CCAS (Services état-civil, élections, scolaire, social, logement, seniors et emploi)
Directrice : Frédérique PATISSION
Dont :

- **Service Petite enfance**
Responsable : Christel GIRY
- **Service Enfance - Accueils de loisirs**
Responsable : Joëlle GIL
- **Service Jeunesse et Sport**
Responsable : Szczepan SZCZYGIELSKI

Service Urbanisme
Directrice : Aurélie FOURNIER

Services Techniques
Directeur : Romain LE SAGE
Dont :

- **Patrimoine Bâti** | Resp. : Didier SAINTILAN
- **Espaces publics - cadre de vie**
Responsable : Ludivine LEBRUN
- **Régie bâtiment**
Responsable : Fabrice CHALMET
- **Espaces Verts** | Resp. : Thomas SERIEYS



NOUVEAUX À CHAMBOURCY

Bienvenue !

Vous habitez depuis peu à Chambourcy et vous devez faire face à de nombreuses démarches administratives. Le maire et son équipe municipale vous recevront lors d'une cérémonie d'accueil qui a lieu chaque année à la rentrée, lors de la fête du Verger de la Marnière.

LES INFOS PRATIQUES

• ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES

Ecrivez à CAF des Yvelines
78090 Yvelines Cedex 9

Indiquez votre ancienne et nouvelle adresse
ainsi que votre numéro de CAF.

Renseignements au 32 30

• CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

La carte d'identité n'est plus établie à la Mairie de Chambourcy depuis 2016. Se renseigner auprès de la mairie de Poissy, Saint-Germain-en-Laye ou Le Pecq ou toute mairie équipée d'un dispositif d'enregistrement.

• PERMISSION DE VOIRIE / STATIONNEMENT

Besoin d'occuper le domaine public pour votre déménagement ? Contactez les services techniques de la ville pour qu'ils établissent un arrêté temporaire de permission de voirie.

Renseignements :

services.techniques@chambourcy.fr

• IMPÔTS

Pensez à faire votre changement d'adresse en ligne sur votre espace personnel impots.gouv.fr (ou au Centre des Impôts) et à adresser vos nouvelles déclarations (revenu) au Centre des Impôts :

22 bd de la Paix

78 106 Saint-Germain-en-Laye Cedex

Renseignements au 01 30 87 36 00

• AUTOMOBILE

Si vous avez un véhicule immatriculé, vous devez (dans les trente jours qui suivent votre déménagement) faire une demande de changement de carte grise (certificat d'immatriculation) sur service-public.fr/carteegrise.

• LISTE ELECTORALE

Pour vous inscrire, présentez-vous à l'Hôtel de Ville, muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et éventuellement de la carte électorale de votre ancienne commune ou connectez-vous sur le site service-public.fr, rubrique "demande d'inscription sur les listes électorales".

• SCOLAIRE

- Ecole maternelle et élémentaire : rendez-vous en ligne pour créer votre Espace Citoyen et effectuer les différentes démarches dont les inscriptions aux écoles.

- Collégiens et lycéens, adressez-vous directement aux établissements scolaires ou à l'Inspection Académique :

Adresse physique :

19 avenue du Centre - 78280 Guyancourt

Adresse postale :

DSDEN78 - BP100

78 053 Saint-Quentin-en-Yvelines

Renseignements au 01 39 23 60 00



• SÉCURITÉ SOCIALE

Pour faire votre changement d'adresse auprès de la sécurité sociale, rendez-vous sur votre compte personnel Ameli.fr ou écrivez à la caisse desservant votre ancien domicile en indiquant votre ancienne et nouvelle adresse ainsi que votre numéro de sécurité sociale. La transmission sera faite automatiquement à la Caisse Primaire d'Assurances Maladie, qui vous enverra un avis.

Caisse Primaire d'Assurances Maladie

78 085 Yvelines cedex 9

Renseignements au 01 84 90 36 46

Agence de Poissy :

1 place Emile Duployé - 78300 Poissy
(Bornes multiservices et postes internet)



• ELECTRICITE, GAZ, EAU

Avant de quitter votre logement, résiliez votre ou vos contrats de fourniture d'énergie. Avant d'emménager dans votre nouveau logement, prenez contact avec les fournisseurs de votre choix pour souscrire un contrat. Le jour de votre déménagement, relevez les compteurs de votre ancien et nouveau logement afin de les transmettre aux fournisseurs concernés.

Attention : si une construction nouvelle n'a jamais été raccordée au réseau, prévoir un câble de raccordement plusieurs mois à l'avance.



NEW AT CHAMBOURCY



WELCOME !

As you know your arrival in our country will require complying with various administrative procedures. The recommendations and information that follow should help you to deal with them. All necessary addresses and phone numbers are listed in the appropriate pages of this guide. Quite a few documents are necessary and have to be translated into French prior to your arrival :

- | Resident permit (if you already had any), birth and marriage certificates,
- | School documents,
- | Medical vaccination certificates,
- | Driving licence,
- | Car Insurance certificate,
- | Certificate attesting you are leaving your country.

The translation of documents should be made by a registered translator and certified by the French Consulate prior to your arrival.

Make sure that your car insurance issued in your home country is valid in France for a long stay. If you have already been insured in France for the last three years, produce your insurance receipts as you may qualify for any bonus discount in your insurance rates. An international driving licence is recommended.

• RESIDENT PERMIT

Everyone having the status of "foreigner" must have a "carte de séjour", this applies to all members of your family, including children over 16. The duration of this permit varies according to the type of your stay (student, long term visitor, etc).

How to obtain your "carte de séjour" ?

Apply without delay to the "Préfecture" of the Département ; in the Yvelines, it stands in Versailles. You will have to show the documents issued by the French Consulate where you applied before arriving. You will then be called for a personal appointment. When you will go to this appointment, do not forget to take with you :

- | Employer's work contract,
- | Medical certificates,
- | Passports,
- | Birth and marriage certificates (translated into french),
- | Four passport-sized photographs for each member of your family.

Renewal procedures should be initiated 2 or 3 months before the expiring date. You will apply at the "Sous-préfecture" in Saint-Germain-en-Laye, you will need to show a certificate of your employer with the last three payrolls. If you move to another "département", you have to inform the "préfecture" of this "département" without delay.



• PUBLIC TRANSPORT FACILITIES

Take advantage of facilities available. Five bus lines run from Chambourcy to Saint-Germain-en-Laye and Poissy. If you use the public transports system daily, it would be convenient to purchase a "Carte Navigo" from the RER station. The card can be purchased on a weekly or monthly basis. It is valid on all public transport in the Paris area (bus, metro, RER). Other types of season passes at cheaper rates are also available for visitors on a one-day and four day basis.

• TEMPORARY EXIT FROM FRENCH TERRITORY

The Resident Permit will allow you free travel in and out of France for business or holiday; do not forget to take it with you, it may be required by immigration officers when coming back. If the duration of such a trip should exceed 12 months the resident permit will automatically expire.

• NATIONAL HEALTH SYSTEM

Application forms and information should be provided by the Personnel Department of your corporate company in France.

• LOCAL TAXATION

As leaseholder you may have to pay local tax called "taxe d'habitation". The amount claimed is related to the estimated lease value of the house. It will be required by mail ; due date is in October. If you are yourself owner, you shall also pay the "impôt foncier" which is a tax based on the estimated value of property (land and building). It will also be required by mail, due date is in November.

• CAR

You cannot keep your home registration plates more than 6 months. You will have to go at the "service cartes-grises" (at the « sous-préfecture » in Saint-Germain-en-Laye) with your car certificate (translated into French) and ask for a French registration.

• INSURANCES

House and fire insurance is mandatory to cover possible damage to rented facilities. "Head of Family" responsibility is not mandatory, but highly recommended. School insurance is requested by school administration, it is better to subscribe the proposed contract, but it is generally included in the "Head of Family" insurance. Car insurance is mandatory to cover driver's responsibility regarding damage and injuries to any other person.

• FAMILY ALLOWANCES

Family allowances are available to all individuals with two (or more) dependant children resident in France. The age limit is 16 for nonstudents and up to 20 for students. Application should be made to the local Family Allowance Bureau (Caisse d'allocations familiales).

• INCOME TAX

You shall have to comply with French Income Tax rules.

- | Mandatory to all individuals resident in France on a yearly basis.
- | The first application form should be requested from the local taxation office (centre des impôts).
- | The next year forms will be mailed automatically.
- | The income tax application form should be filled in and sent (or brought) to the local taxation office before the end of May.

The revenues are those of current year. The amount claimed as the due date for payment will be advised by mail. If you have any claim regarding your Tax Return, contact the taxation office which issued your tax return (the address is shown on the Tax Receipt). Your file will be reviewed according to the relevant documents you produce.



LES RÉUNIONS DE QUARTIERS

Deux fois par an, au printemps et à l'automne, le Maire et son équipe municipale répondent à toutes vos questions lors de réunions de quartier. Lieux d'informations et d'échanges, elles permettent de mieux appréhender les besoins des Camboriciens et d'expliquer les choix réalisés par la municipalité.



S'INFORMER

L'ACTUALITE DE VOTRE VILLE

Pour vous informer des actualités de la ville, différents supports sont à votre disposition.

➤ Le guide pratique

Édité une fois par an, le guide est distribué directement dans votre boîte aux lettres accompagné d'un plan de ville.

➤ Le magazine

Il s'agit d'un trimestriel qui est distribué directement dans votre boîte aux lettres en début de mois (mars/juin/septembre/décembre). Vous pouvez consulter les anciens numéros sur le site de la ville.

➤ L'affichage libre

Il est autorisé exclusivement sur les panneaux mis en place à cet usage (panneaux non vitrés). L'affichage sauvage sur tout support autre que ces panneaux, est interdit et systématiquement enlevé par la police municipale.

➤ Le site internet

www.chambourcy.fr vous permettra d'obtenir tous les renseignements nécessaires que ce soit pour des démarches administratives ou des événements.

➤ Les panneaux électroniques

Les deux panneaux installés aux entrées de ville sont réservés uniquement à l'information municipale et associative.

➤ Les réseaux sociaux :

Facebook et Instagram

Pour vous tenir informés en temps réel, rendez-vous sur la page Facebook et le Instagram « ville de Chambourcy » ! Vous y retrouverez toutes les infos relatives aux manifestations culturelles et événementielles, travaux, conseils municipaux...

➤ L'application de la ville

Si vous ne l'avez pas déjà, n'hésitez pas à télécharger l'application « Ma Mairie en Poche » !

En sélectionnant ensuite la ville de Chambourcy, vous pourrez recevoir les informations directement sur votre smartphone (fermetures exceptionnelles, infos pratiques, actualités...) et ne plus rien manquer !





BIEN VIVRE ENSEMBLE

QUELQUES REGLES DE SAVOIR VIVRE

Pour bien vivre ensemble à Chambourcy, respectons quelques règles :

> Visibilité et végétaux

La taille des haies et des arbres bordant la voie publique doit être pratiquée par les propriétaires en temps utile, et ce au minimum une fois par année. La hauteur des haies ne doit pas dépasser 2 mètres, les débords sur la voie publique ne sont pas autorisés. Il est demandé de porter une attention particulière aux végétaux qui masquent les signalisations routières.

Les brise-vues (canisses et autres) sont interdits le long des voies publiques.

> Propreté des rues

Les rues du domaine public sont nettoyées (souffleuse, balayeuse) régulièrement et salées en cas de risques de verglas par la commune. Il incombe aux riverains de déneiger et d'ôter les feuilles, branches et fruits tombés sur les trottoirs qui bordent leur propriété.

> Le bruit

Le bruit est une nuisance à limiter pour tous.

- L'utilisation des points de collecte d'apport volontaire à verre est autorisée de 8h à 22h.
- Les aboiements des chiens doivent être contrôlés.
- Les livraisons ne doivent pas troubler la tranquillité du voisinage.
- Les travaux de bricolage, de jardinage, les émissions musicales, sont tolérées :
 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
 - Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
 - Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h
- Les systèmes d'alarme audibles sur la voie publique sont autorisés après demande déposée auprès du maire, et sous réserve qu'ils soient conformes aux spécifications définies par le service de Transmissions du Ministère de l'intérieur.
- Les pots d'échappement des véhicules doivent être conformes.

> Animaux

- Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leurs animaux. Des distributeurs de sacs spéciaux sont répartis sur la commune et des poubelles spécifiques sont disposées en ville. Les contrevenants s'exposent à des amendes. Les animaux doivent être tenus en laisse sur la voie publique.
- Les propriétaires d'animaux sont civilement responsables des accidents et des dégâts causés par leurs chiens, même échappés ou égarés. Ils doivent prendre toutes les mesures pour les tenir enfermés ou attachés, de manière à ce qu'ils ne puissent causer directement ou indirectement, aucun accident ou préjudice à autrui.
- La divagation d'animaux est interdite. La mise en fourrière sera systématique.
- Les chiens qualifiés de dangereux doivent être déclarés à la police municipale, assurés, vaccinés, tatoués, le cas échéant, stérilisés et dans la rue, toujours tenus en laisse et muselés.
- L'accès des aires de jeux est interdit aux animaux.

- Les animaux domestiques doivent être régulièrement vaccinés.



> Signalements

Un trou sur la chaussée, un nid de poule, une dégradation du mobilier urbain... n'hésitez pas à contacter les services techniques ! Ils assurent la gestion des prestations suivantes :

- **L'entretien des voiries** : nids de poules, réfection de chaussée et des trottoirs, suivi du nettoyage des rues, salage, déneigement, éclairage, assainissement, gestion de la signalisation routière en collaboration avec les services de police...
- La **réalisation d'arrêtés temporaires de permission de voirie** à la demande des usagers pour les déménagements, les travaux d'élagage ou de ravalement.
- **L'entretien du cimetière** et la liaison avec les marbriers (en lien avec l'État Civil).
- La **réalisation et l'entretien des massifs fleuris**, des espaces verts et le suivi des travaux réalisés par des entreprises paysagistes.
- **L'entretien des bâtiments communaux**: travaux de réfection, entretien courant, réaménagement. Ils sont également chargés de préparer des commissions de sécurité pour les bâtiments publics.
- **L'installation et le démontage pour les manifestations communales** (bureaux de vote, expositions, fête communale, pavoiement, illuminations de Noël...) en lien étroit avec les autres services.

Renseignements : services.techniques@chambourcy.fr



COLLECTE DES DÉCHETS

RECYCLONS ENSEMBLE

La collecte des déchets est réalisée par la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine. Elle comprend la collecte des déchets verts, des déchets ménagers et du verre. La commune est également équipée de bornes de dépôts textiles pour offrir à vos vêtements une deuxième vie !

INFOS PRATIQUES

- Sortir ses bacs la veille : pour les collectes des déchets verts, des déchets ménagers et du verre, il faut sortir les bacs la veille de la collecte à partir de 19h. Pour connaître les dates de collecte et le détail du tri, rendez-vous sur chambourcy.fr rubrique « collecte des déchets ». **Le saviez-vous ?** Les bacs de Chambourcy sont constitués de déchets recyclés.

- Obtenir un nouveau bac : pour commander une poubelle ou la faire réparer, contactez-le 0 825 800 789 (appel surtaxé 15 ct/min + prix d'un appel). Pour les résidences et sociétés : environnement@casgbs.fr ou 01 30 09 75 36.
- Une application pour ne plus oublier de sortir vos bacs ! : la communauté d'agglomération a mis en place une application smartphone pour ne plus jamais oublier les jours de collecte ! Sur « Boucle tri » vous retrouvez vos jours de collecte personnalisés, un mini-guide du tri interactif et les rappels pour vos sorties de bacs.



DÉCHETTERIES

> Déchetterie AZALYS

Que jeter ?

Vous pouvez déposer gratuitement à la déchetterie plâtres, gravats, pneus déjantés, radiographies, métaux, mobilier usagés, huiles, batteries, cartouches d'encre, piles, ampoules, déchets toxiques, verres, papiers, cartons, déchets végétaux, encombrants, vêtements usagés, équipements électriques et électroniques (DEEE)... Les apports sont gratuits et limités à 2m³ par semaine pour les particuliers. Au-delà, le système bloque l'accès.

Comment y accéder ?

Cette déchetterie située à 8 km de Chambourcy est ouverte 5 jours par semaine dont les samedis et dimanches. Elle est de surcroît accessible aux entreprises. Pour y accéder il faut être muni de votre badge d'identification. Vous pouvez obtenir ce dernier en complétant ou téléchargeant le formulaire en ligne sur dechetterie-usine-azalys.fr ou en vous rendant sur place muni d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile et ce jusqu'à l'ouverture de la nouvelle déchetterie prévue pour fin 2023..

Contact et horaires :

Route départementale 190,
Lieu-dit « Les Bouvieries »,
78955 Carrières-sous-Poissy
Lundi / vendredi : 10h-12h / 14h-18h
Mercredi : 14h-18h
Samedi : 9-12h / 14h-18h
Dimanche : 9-12h / 14h-17h
Tél : 01 30 06 30 30
dechetterie-usine-azalys.fr

> Une nouvelle déchetterie à proximité de l'A14 (ouverture à compter du dernier semestre 2023)

Sur une superficie de 7 423m², cette nouvelle déchetterie intercommunale s'adresse aux particuliers résidant sur le territoire et aux services techniques municipaux. Elle propose 11 quais de tri et des locaux pour les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Vous pouvez également y trouver un local dédié au réemploi.

BORNES TEXTILES

Afin de recycler vos vêtements, il existe des bornes de dépôts d'apport volontaire. Gérées de façon indépendante de la ville, ces bornes se trouvent :

- 48 route de Mantes (parking Agrivert)
- 8 chemin de la Jonction
- Route Nationale 13, près du Car Wash
- Parking de Carrefour
(près de la station-service)

DEMANDEZ VOTRE COMPOSTEUR GRATUIT

Envie de réduire vos déchets ? La ville, en partenariat avec la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, vous offre votre composteur ainsi qu'une initiation gratuite pour acquérir les bonnes pratiques du compostage !

Pour les déchets alimentaires et de jardinage, laissez faire la nature ! Proche de l'humus, le compost est le résultat de la dégradation naturelle des matières organiques. Après quelques mois, on obtient un produit riche en éléments nutritifs nécessaire à la santé des sols et au développement de toutes plantes !

Les déchets organiques peuvent donc être recyclés dans votre compost : champignons, bactéries et petits invertébrés en feront leur terrain de jeux. Après 6 à 12 mois, vous disposerez d'un terreau 100% naturel, un fabuleux mélange pour nourrir vos plantations. Et en plus, vous réduirez le volume de vos poubelles de 30%. Qui dit mieux ?

Réservez dès à présent votre composteur en vous inscrivant sur saintgermain-bouclesdeseine.fr, rubrique « le compostage ».

STOP PUB

Ce dispositif gratuit consiste à signaler sur sa boîte à lettres que l'on ne souhaite pas recevoir d'imprimés publicitaires distribués sans adresse (INA*) ; cet avis n'empêchant pas la réception de la presse de la ville ou de l'agglomération. L'occasion de réduire encore un peu plus les déchets !

Récupération de votre autocollant « stop pub » à la Mairie de Chambourcy.



VIVRE EN SÉCURITÉ

VOTRE POLICE MUNICIPALE

Créée en 1990, la police municipale de Chambourcy compte aujourd'hui 16 agents titulaires qui ont pour mission d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Ils garantissent également le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique de Chambourcy et d'Aigremont, le tout, en collaboration étroite avec la police nationale.

CONTACTS

Adresse : 35 rue de Gramont
Téléphone : 01 39 22 50 20
Mail : police@chambourcy.fr
Site web : police-chambourcy.fr
Réseaux Sociaux (Instagram, Facebook, Twitter) : PMChambourcy

La police de Chambourcy a à cœur de toujours se perfectionner dans l'intérêt collectif. Pour ce faire, les policiers municipaux sont régulièrement formés aux Gestes et Techniques de Protections et d'Interventions (G.T.P.I). Une séance de mise en condition et de sports de défense leur est notamment dispensée. Ils sont également spécifiquement formés afin de d'intervenir contre les violences intrafamiliales.

Dans le but d'assurer leurs missions en toute sécurité, les agents sont individuellement dotés d'une arme de poing, d'un pistolet à impulsions électriques, ainsi que de générateurs d'aérosols lacrymogènes et de bâtons de défense télescopiques. Afin de répondre à la réglementation, les agents ont l'obligation d'effectuer, sous le contrôle d'un moniteur au maniement des armes, deux séances d'entraînement annuelles pour chaque arme portée.

Des actions de prévention sont organisées tout au long de l'année dans le cadre du PPMS, permis internet et prévention routière, auprès des établissements scolaires de la commune.

Par ailleurs, la police municipale assure de nombreux contrôles routiers, notamment en partenariat avec le commissariat de police nationale de Saint Germain en Laye ainsi qu'avec les agents du Ministère des Transports.

MAIN COURANTE OU DÉPÔT DE PLAINE ?

> La main courante

Dans quel cas ?

Le dépôt d'une main courante est réalisé dans le cas où vous souhaitez déclarer et figer dans le temps des faits que vous avez subi ou dont vous avez été témoin. Contrairement à une plainte, le but de cette démarche n'est pas d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de l'auteur des faits mais d'en signaler la nature et la date aux forces de l'ordre. L'auteur des faits n'aura pas connaissance de votre main courante et ne sera pas convoqué.

À savoir

Si des faits graves sont révélés dans une main courante, la police ou la gendarmerie ont l'obligation d'en aviser le procureur de la République, seul à détenir l'opportunité des poursuites.

Où s'adresser ?

Vous pouvez déposer une main courante auprès de la police municipale, la police nationale ou encore la gendarmerie. Pensez à vous munir d'un document prouvant votre identité (carte nationale d'identité, passeport, permis...). Pour un gain de temps, vous pouvez déposer une pré-main courante en ligne via le formulaire sur police-chambourcy.fr.

Attention !

Que ce soit une pré-main courante ou une pré-plainte en ligne, vous devrez signer cette déclaration dans le poste de la Police Municipale de Chambourcy pour une main courante et le Commissariat de Saint-Germain-en-Laye pour un dépôt de plainte.

> La plainte

Dans quel cas ?

Le dépôt de plainte permet à une personne d'informer la justice qu'une infraction a été commise et dont elle se dit victime. La poursuite de la plainte peut entraîner la sanction pénale de l'auteur. La victime peut se constituer partie civile si elle souhaite obtenir réparation de son préjudice (dommages-intérêts). Si la victime ne connaît pas l'auteur, elle peut porter plainte contre X. Le dépôt de plainte peut se faire auprès de la police nationale, la gendarmerie ou du procureur de la République.

À savoir

La plainte est ensuite transmise au procureur de la République qui appréciera l'opportunité des poursuites.

Où s'adresser ?

Les services de police nationale ou de gendarmerie enregistrent la plainte. Dans le cas où l'auteur des faits n'est pas identifié, une pré-plainte en ligne est possible.

VIOLENCE INTRA FAMILIALE

Notre police est spécifiquement formée afin de réagir au mieux dans les cas de violences intrafamiliales. Si vous êtes victime ou témoin de violence conjugale ou de maltraitance infantile, n'hésitez pas à contacter nos agents en vous présentant directement au poste de police ou encore par téléphone ou mail. Ils sont spécialement formés pour être à votre écoute et agir pour vous protéger.

SIGNALEMENTS

Une question, une requête, un signalement ? N'hésitez pas à solliciter nos agents en direct, soit au poste soit sur la voie publique. Vous pouvez également les contacter par téléphone, mail, sur les réseaux sociaux ou bien par le biais d'une boîte aux lettres disponible au poste de la Police Municipale.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Partez l'esprit tranquille !

Nos policiers municipaux patrouillent quotidiennement pour assurer la sécurité de votre lieu d'habitation ou votre commerce pendant vos vacances.

En effet, afin d'éviter d'éventuelles intrusions, vols ou cambriolages durant vos vacances, la police municipale vous propose de façon gratuite l'opération tranquillité vacances. Ce dispositif proposé tout au long de l'année (et pas seulement sur les périodes estivales), a pour objectif de renforcer la surveillance de votre logement. Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de remplir le formulaire en ligne sur police-chambourcy.fr (ou le télécharger et le déposer dûment rempli au poste de Police Municipale). A votre retour, un compte-rendu des passages effectués vous sera adressé, sur demande expresse.



Attention !

- Fermez portes et fenêtres, de jour comme de nuit.
- Vérifier l'accès à votre cave, porte donnant sur cour....
- Ne laissez pas vos clefs sous le paillasson, boîte aux lettres ou dans un pot de fleurs près de l'entrée...
- Ne mentionnez jamais vos noms et adresses sur votre trousseau de clés.
- Faites relever votre courrier et ne laissez pas de répondeur téléphonique.
- Demandez à une personne de votre connaissance d'ouvrir et de refermer les volets chaque jour...
- Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent, même dans des cachettes que vous estimez sûres.
- Ne pas laisser dans un logement inoccupé, des objets de valeur ou carnets de chèque, mais déposez-les dans un lieu sûr.
- Répertoriez vos objets de valeur.
- En cas de doute lors d'un démarchage à domicile,appelez la police municipale ou la police nationale.

DÉCLARATION DE CHIEN CATÉGORISÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2010, tout propriétaire d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit posséder un permis de détention. La délivrance de ce document est soumise à plusieurs conditions. Pour en savoir plus, rendez-vous sur : I-CAD.fr.

Pour la demande de permis, vous pouvez vous rendre aux horaires d'ouverture au public au poste de police municipale ou remplir le formulaire en ligne sur police-chambourcy.fr. Il est important de prendre en considération que si ces obligations ne sont pas respectées, des poursuites pourront être engagées et les peines encourues peuvent être importantes (amende, saisie du chien...).

POLICE NATIONALE

Le commissariat de la police nationale est situé :
19 rue de Pontoise - 78100 Saint-Germain-en-Laye

Tél : 01 39 10 91 00 | Ouverture : 24h/24 et 7j/7



POMPIERS

En contactant le 18 ou 112, vous serez accueilli par un opérateur du Centre Opérationnel d'Incendie et de Secours des Yvelines situé à Versailles. Si votre demande justifie une intervention, elle sera transmise aux sapeurs-pompiers du Centre de Secours Principal de Poissy, de garde 24h/24 du 1er janvier au 31 décembre. Sapeurs-pompiers professionnels volontaires interviennent en 1er appel sur Poissy mais aussi sur 6 autres communes dont Chambourcy. Situés 160 avenue de la Maladrerie, à proximité de l'Hôpital de Poissy, ils répondent à de nombreux appels de détresse dont 70% sur les secours aux personnes en situation accidentelle ou non et 10 % sur les accidents de la route. Les alertes pour incendie représentent moins de 10% de leurs sorties. Ils interviennent également pour des opérations diverses telles que inondations, pollutions, sauvetages d'animaux....

CONTACT - URGENCE

Téléphone : 18 ou 112
Disponible 24h/24 et 7j/7



DEVENEZ VOLONTAIRE !

Si vous êtes sportif, disponible, altruiste et possédez un goût prononcé pour le travail d'équipe et la vie en collectivité, venez renforcer l'équipe des sapeurs-pompiers volontaires en prenant rendez-vous avec l'officier responsable du centre de secours (01 30 65 61 20). Vous pouvez également, dès l'âge de 13 ans, renforcer la section de jeunes sapeurs-pompiers volontaires.



VOS DÉMARCHES

DÉMARCHES D'ÉTAT CIVIL

> Naissance

L'enregistrement se fait dans la commune de naissance ; certaines maternités se chargent de la démarche ; en cas d'accouchement à domicile, la naissance doit être déclarée à la mairie de la commune de naissance (dans les 5 jours ouvrables après la naissance, le jour de l'accouchement n'est pas pris en compte dans le délai).



> Reconnaissance

Pour les couples non mariés, la reconnaissance peut se faire à tout moment par rapport à la naissance, néanmoins il est recommandé de le faire avant. Cette démarche se fait à la mairie du lieu de domicile, avec la copie et l'original de votre pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile de chaque déclarant.

Contact Etat Civil : 01 39 22 31 31

> Décès

Le décès est déclaré dans les plus brefs délais (24h, hors weekend et jours fériés) une fois constaté par un médecin. Les services d'état civil au vu du certificat de décès, des papiers d'identité et du livret de famille du défunt délivrent à la famille ou au représentant des pompes funèbres, les actes de décès.

Le cimetière de Chambourcy, situé chemin du Jeu de boules, dispose de concessions (15 ans, 30 ans, 50 ans) réparties entre le cimetière traditionnel et le cimetière paysager, d'un columbarium, de cavernes et d'un jardin du souvenir. Seules les personnes décédées ou domiciliées à Chambourcy, ou possédant une concession familiale, peuvent être inhumées sur la commune. La vente de concession par anticipation n'est pas autorisée.

Le cimetière est ouvert au public tous les jours (du 1/10 au 31/03 de 8h30 à 17h et du 1/04 au 30/09 de 8h30 à 19h).

> Mariage

Le dossier doit être déposé par les futurs époux à la mairie dans un délai d'un mois minimum avant la date de la cérémonie. Les pièces demandées visent à établir une preuve d'identité pour chacun des futurs époux et de résidence dans la commune pour l'un des futurs mariés. La date de la cérémonie n'est fixée que lorsque le dossier est complet.

Avant chaque mariage, l'officier d'état civil (le maire, l'adjoint ou le conseiller municipal par délégation) qui célébrera l'union rencontre les futurs époux. Les mariages sont célébrés aux heures d'ouverture de la mairie et le samedi.



A SAVOIR

Attention : les bans sont publiés pendant 10 jours aux lieux de domicile et de résidence des futurs époux. La cérémonie civile du mariage précède obligatoirement la cérémonie religieuse. Le régime matrimonial est soit choisi par les époux auprès d'un notaire avant le mariage, soit considéré d'office comme une communauté de biens réduite aux acquêts.

> Le Pacte Civil de Solidarité (P.A.C.S)

Le PACS est un contrat passé entre 2 personnes de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Les futurs partenaires doivent être majeurs et avoir une résidence commune sur Chambourcy. Ils ne doivent pas être déjà mariés ou pacsés et ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs. Les futurs partenaires doivent obligatoirement déposer un dossier complet pour obtenir un rendez-vous dans un délai d'un mois pour l'enregistrement.

> Procuration pour voter

Elle peut être faite de façon dématérialisée sur maprocuration.gouv.fr ou directement auprès du commissariat de police ou du tribunal de proximité. Vous devez être détenteur d'une pièce d'identité et connaître les coordonnées (état civil et adresse) de l'électeur qui votera à votre place. Le mandataire ne peut recevoir qu'une seule procuration établie en France, deux si l'une ou les deux sont établies à l'étranger.

> Elections

Pour être inscrit sur la liste électorale, il est nécessaire d'avoir la qualité d'électeur : être majeur, de nationalité française, jouir de ses droits civils et politiques et justifier d'une attaché avec la commune où l'on souhaite s'inscrire, c'est à dire soit y être domicilié, soit y résider depuis six mois au moins de façon à avoir la qualité d'électeur continue et effective, soit y payer depuis deux ans au moins la taxe foncière.

La demande se fait auprès de la mairie ou de façon dématérialisée sur le site service-public.fr, rubrique « Demande d'inscription sur les listes électorales ». Les jeunes Français de 18 ans sont inscrits automatiquement à la demande de l'I.N.S.E.E. sur la liste électorale de leur commune de résidence au moment du recensement militaire. Toute demande d'inscription ou de modification sur la liste électorale doit être signalée en mairie avant le 6e vendredi précédent le premier tour du scrutin. L'inscription sur les listes électorales est une démarche personnelle et obligatoire.

Les ressortissants de la C.E.E. peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires européennes et/ou municipales. L'inscription sur ses deux listes se fait par deux demandes distinctes.

> Recensement militaire

Français de 16 ans, filles et garçons, doivent se faire recenser et se rendre à un rendez-vous citoyen d'une journée. Cette rencontre Nation-Jeunesse se substitue au service militaire.

La démarche de recensement doit être faite par le jeune dans le trimestre de son 16e anniversaire, muni du livret de famille, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Cette démarche peut se faire soit à la mairie, soit de façon dématérialisée via le site www.servicepublic.fr rubrique « recensement ». Une convocation est ensuite envoyée par les autorités militaires.



DÉMARCHES D'URBANISME



Voici quelques renseignements concernant les demandes d'autorisation relatives au droit des sols. En fonction de la nature des travaux, ces derniers relèvent généralement d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire mais peuvent aussi être soumis à d'autres autorisations. Les projets doivent dans tous les cas respecter le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Une partie importante de notre ville est soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

LA DÉCLARATION PRÉALABLE

► Travaux concernés

Tous les travaux concernant l'aspect extérieur des bâtiments ou maisons doivent faire l'objet d'une demande. Une déclaration préalable, généralement déposée pour la réalisation d'aménagements de faible importance, est notamment exigée pour les travaux suivants :

- Construction neuve qui crée une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 5m² sans dépasser les 20 m² (hors secteur protégé « Bâtiments de France »). Le seuil de 20 m² est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone U du PLU et si la surface de plancher ou l'emprise au sol totales ne dépassent pas les 150 m².
- Travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- Travaux changeant la destination d'un bâtiment (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) ne modifiant pas les structures porteuses ou la façade.

► Démarches

Constitution du dossier : l'intéressé doit déclarer son projet au moyen de l'un des formulaires suivants :

- cerfa n°13702*06 : pour les demandes tenant à la réalisation de lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager,
- cerfa n°13703*07 : pour les demandes tenant à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes,
- cerfa n°13404*07 : pour les demandes tenant à la réalisation de constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire comprenant ou non des démolitions.

Le formulaire doit être complété des pièces dont la liste est énumérée sur la notice de déclaration préalable de travaux.

► Dépôt du dossier

Le dossier doit être envoyé en 3 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé en mairie. Des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires si les travaux ou aménagements sont situés dans un secteur protégé (monument historique...). La mairie délivre alors un récépissé avec un numéro d'enregistrement.

► Instruction de la demande

Le délai d'instruction est généralement de 1 mois et porté dans certains secteurs du PLU à 2 mois, à compter de la date du récépissé de la demande. Un extrait de la déclaration préalable fait l'objet d'un affichage en mairie dans les 8 jours qui suivent son dépôt et ce pendant toute la durée de l'instruction.

► Décision de la mairie

En cas d'acceptation (c'est à dire de non opposition), lorsque la déclaration préalable a été acceptée, le bénéficiaire dispose d'un délai de 3 ans à partir de la date d'obtention pour commencer les travaux. Passé ce délai, la déclaration préalable n'est plus valable. Une fois que les travaux ont commencé, ils ne doivent pas être interrompus pendant plus d'une année. Toutefois, ils peuvent être échelonnés à condition que chaque interruption soit inférieure à 1 an, et que les travaux exécutés d'une année sur l'autre soient suffisamment importants et significatifs.

► En cas de refus

Lorsque la déclaration préalable a été refusée, le demandeur a la possibilité de demander à la mairie de revoir sa position. Cette demande s'effectue dans les 2 mois suivant le refus par lettre recommandée avec avis de réception. Si cette tentative échoue, le demandeur a 2 mois à compter de la notification de la décision de refus pour saisir le Tribunal Administratif par lettre recommandée avec avis de réception. Le demandeur doit exposer clairement les raisons qui lui permettent de justifier son droit à l'obtention d'une déclaration préalable.

LE PERMIS DE CONSTRUIRE

> Travaux concernés

Un permis de construire, généralement déposé pour tous les travaux importants, est notamment exigé dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante :

- ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m²,
- ou ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m² dans les zones U du PLU. Toutefois, entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 150 m² ou implantées en zone N du PLU.
- ou travaux changeant la destination d'un bâtiment (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation) et qui ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment. S'agissant des constructions nouvelles, elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception des constructions qui sont dispensées de toute formalité et celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

À noter : le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 150 m².

> Constitution du dossier

La demande de permis de construire doit être effectuée au moyen de l'un des formulaires suivants :

- cerfa n°13406*07 : lorsqu'il s'agit d'une maison individuelle et/ou ses annexes,
- cerfa n°13409*07 : pour les autres constructions (logement collectif, exploitation agricole, établissement recevant du public...). Le formulaire doit être complété de pièces, dont la liste est énumérée sur la notice de demande de permis de construire.

> Dépôt du dossier

Le dossier doit être envoyé en 4 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé à la mairie de la commune où est situé le terrain. Des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires si les travaux ou aménagements sont situés dans un secteur protégé (monument historique...). La mairie délivre alors un récépissé comportant un numéro d'enregistrement.

> Délais d'instruction

Le délai d'instruction de droit commun est de :

- 2 mois pour une maison individuelle et/ou ses annexes,
- 3 mois pour les constructions autres que maisons individuelles
- Le délai peut être majoré dans le cadre de périmètre de protection

Un extrait de la demande de permis de construire fait l'objet d'un affichage en mairie dans les 8 jours qui suivent son dépôt et reste affiché tout le temps de l'instruction du dossier.

> Décision de la Mairie

- En cas d'acceptation : la décision de la Mairie prend la forme d'un arrêté municipal. Cette décision est adressée à l'intéressé par lettre recommandée avec avis de réception.
- En cas de refus : lorsqu'un permis de construire a été refusé, le demandeur a la possibilité de demander à la Mairie de revoir sa position. Cette demande s'effectue dans les 2 mois suivant le refus par lettre recommandée avec avis de réception.

Si cette tentative échoue, le demandeur a 2 mois à compter de la date de la notification de la décision de refus pour saisir le Tribunal Administratif par lettre recommandée avec avis de réception.

Le demandeur doit exposer clairement les raisons qui lui permettent de justifier son droit à l'obtention d'un permis de construire.

AUTRES DÉMARCHES

Certains types de travaux nécessitent le dépôt d'autres demandes préalables :

- **Le permis de construire modificatif** (cerfa n°13411*07) : Le bénéficiaire d'un permis de construire en cours de validité peut apporter des modifications à son permis initial dès lors que celles-ci sont mineures. Cette demande peut être déposée à tout moment, tant que la déclaration d'achèvement des travaux n'a pas encore été délivrée. Ce permis ne constitue pas un nouveau permis de construire.
- **Le permis d'aménager** (cerfa n°13409*07) : il est notamment exigé pour la réalisation de certaines opérations de lotissement, la réalisation d'opération d'affouillement (creusement) et exhaussement (surélévation) du sol d'une profondeur ou d'une hauteur excédant 2 mètres et qui portent sur une superficie supérieure ou égale à 100 m².
- **Le permis de démolir** (cerfa n°13405*06) : en cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment.
- **L'autorisation de travaux pour construire, aménager ou modifier un établissement recevant du public** (cerfa n°13824*04).

Information à l'usage des professionnels pour leurs enseignes

Un imprimé spécial (cerfa n°14798*1) est à utiliser à chaque fois qu'il y a création ou modification d'une enseigne, d'une pré-enseigne, et (ou) d'un dispositif publicitaire.

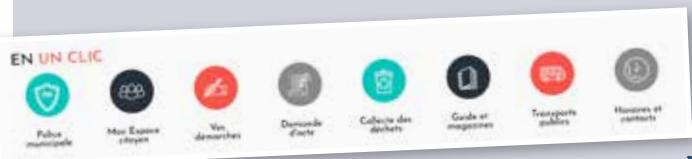
A SAVOIR

Les textes législatifs concernant l'urbanisme évoluant fréquemment, vous pourrez retrouver les textes mis à jour (y compris les formulaires cerfa) sur le site www.service-public.fr. Il est vivement conseillé avant tout projet de se renseigner auprès du service urbanisme sur les règlements des zones du PLU en vigueur. Le délai d'instruction varie selon les demandes et la localisation (avis préalable de l'architecte des bâtiments de France par exemple). Les travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois l'autorisation obtenue.

LES DÉMARCHES DÉMATÉRIALISÉES

La commune de Chambourcy propose des services en ligne afin de simplifier vos démarches administratives et faciliter votre quotidien. Rendez-vous sur l'Espace citoyen de notre commune (www.chambourcy.fr, rubrique « En un clic ») pour effectuer vos formalités administratives auprès des services municipaux 24h/24 et 7/7, sans avoir à vous déplacer en mairie.

Un certain nombre de téléservices y sont accessibles et concernent aussi bien l'Education, l'Etat-Civil, les Services Techniques ou la Police Municipale. La création de votre espace sur ce portail n'est pas obligatoire pour toutes les démarches. Cependant, cette démarche vous permettra de suivre en temps réel l'avancée de vos dossiers (restauration scolaire, périscolaire...), d'enregistrer vos coordonnées ou vos documents, permettant ainsi de réduire le temps passé à réaliser vos demandes.



[www.chambourcy.fr, rubrique "En un clic"](http://www.chambourcy.fr, rubrique)



LISTE DES DÉMARCHES

PIÈCES OU ACTES DÉSIRÉS	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES OU ACTES À FOURNIR	PRÉCISIONS
Passeport ou carte d'identité	Liste des mairies habilitées à délivrer ces documents sur le site de la Préfecture des Yvelines.		
Changement de nom / de prénom	Mairie	Disponible en Mairie ou sur chambourcy.fr	
Inscription liste électorale / changement d'adresse dans la commune	Mairie du lieu du domicile ou service-public.fr	Justificatif de domicile de moins de 3 mois + carte d'identité recto/verso en cours de validité	Les années d'élections, inscription avant le 6e vendredi précédent le 1er tour du scrutin (gratuit)
Recensement militaire	Mairie du domicile dans le trimestre des 16ans ou sur service-public.fr	1 justificatif de domicile de moins de 3 mois + livret de famille des parents + carte d'identité	Obligatoire dans le trimestre du mois anniversaire des 16 ans (gratuit)
Carte d'invalidité	Mairie	Formulaire MDPH à retirer en Mairie	Gratuit
Certification conforme	Mairie du domicile	Réalisée sur demande pour les documents destinés à des administrations étrangères	Gratuit
Légalisation de signature	Mairie du domicile	Pièce d'identité + original du document à signer + justificatif de domicile de moins de 3 mois	Le document devra être signé devant l'agent administratif (gratuit)
Médailles du travail	Préfecture	Formulaire en ligne sur service-public.fr	
Noces d'Or et de Diamant	Mairie	S'adresser au service de l'état civil	Une cérémonie est organisée en mairie (gratuit)
Urbanisme et publicité	Mairie	Selon la demande, liste des pièces consultable au service urbanisme	Gratuit
Cadastre	Mairie	Documents en ligne sur le site cadastre.gouv.fr	Demande à effectuer au moins 1 semaine à l'avance
Permission de voirie ou de parking	Mairie	S'adresser aux services techniques selon la demande : plan de situation, dates, objet...	Droits de voirie à prévoir selon la demande
Débit de boisson	Mairie	Carte d'identité + acte notarié de vente + statut de la société + formulaire Cerfa + attestation de formation	Gratuit

PIÈCES OU ACTES DÉSIRÉS	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES OU ACTES À FOURNIR	PRÉCISIONS
Certificat de départ à l'étranger	Mairie du domicile	Pièce d'identité + livret de famille + justificatif de l'employeur et adresse à l'étranger + liste chiffrée des biens emportés + copie de la carte grise pour les véhicules	Délai d'une semaine pour la signature (gratuit)
Autorisation de sortie du territoire (pour mineur français)	Aucune démarche à faire en Mairie Formulaire sur service-public.fr		
Attestation d'accueil d'un étranger chez un français (durée inférieure à 90 jours)	Mairie du domicile d'accueil	Liste des pièces à fournir en Mairie ou sur chambourcy.fr	Délai de 21 jours Timbre fiscal à 30€
Enregistrement de naissance	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille + carte d'identité + certificat du praticien ou de la clinique	Dans les 5 jours qui suivent la naissance (hors dimanche)
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance (formulaire en ligne sur l'espace citoyen)	Envoi par courrier : indiquer la date de naissance + nom + prénom + filiation + pièce d'identité + joindre une enveloppe timbrée	Gratuit
Enregistrement de décès	Mairie du lieu de décès	Livret de famille + certificat de décès + pièce d'identité	Dans les 24h suivant le décès
Extrait d'acte de décès	Mairie du décès ou du dernier domicile (formulaire en ligne sur l'espace citoyen)	Date du décès, nom et prénom de la personne (indiquer le nom de jeune fille s'il y a lieu) + fournir une enveloppe timbrée	Gratuit
PACS	Mairie (sur rendez-vous)	Liste des pièces à fournir en Mairie ou sur chambourcy.fr	Présence obligatoire des intéressés (gratuit)
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage (formulaire en ligne sur l'espace citoyen)	Par courrier : indiquer la date du mariage, nom, prénom, filiation + joindre une pièce d'identité et une enveloppe timbrée	Gratuit
Dossier de mariage	Mairie du domicile	Dossier disponible en Mairie ou sur chambourcy.fr	Présence obligatoire des intéressés pour le dépôt du dossier
Certificat de vie maritale	Mairie	Pièce d'identité + justificatif de domicile	Présence obligatoire des intéressés. Délai de 10 jours pour la signature



CULTURE, SPORT ET ASSOCIATIONS



CULTURE ET ÉVÉNEMENTIEL

Avec plus de vingt évènements incontournables tout au long de l'année, Chambourcy est une ville conviviale et animée. En effet, événements musicaux (concert classique, jazz en hiver...), commémorations (11 novembre, 8 mai), expositions (salon des arts...) ou manifestations événementielles (fête de la Nature, Noël, cinéma en plein air...) sont autant d'occasions de se rencontrer dans notre ville. Certains sont des rendez-vous annuels mais d'autres apparaissent à l'initiative de la municipalité.

Si vous êtes curieux et souhaitez découvrir l'histoire de la ville, il vous faudra absolument visiter le Désert de Retz, parc anglo-chinois du XVIII^e siècle et véritable joyau de notre ville, et la maison du peintre André Derain, précurseur du fauvisme. Vous pouvez découvrir ces deux lieux extraordinaires lors de visites guidées mais également lors d'expositions ou autres événements organisés par la commune. Une journée portes ouvertes est également organisée chaque année à l'occasion des journées européennes du patrimoine.



LE DÉSERT DE RETZ

► Le Désert de Retz, Jardin des Lumières

On ne présente plus le désert de Retz, ce magnifique parc anglo-chinois qui fait la fierté de Chambourcy. Un site doté d'une histoire passionnante à découvrir impérativement !

Un peu d'histoire

Le saviez-vous ? C'est entre 1774 et 1789, que François de Monville, homme des Lumières passionné d'architecture, de botanique et de musique, créa le Désert de Retz. Le parc est ponctué de constructions pittoresques appelées « fabriques ». Elles sont parfois extravagantes, s'inspirant des styles chinois, orientaux ou bien antiques.

Le jardin du Désert de Retz fait aujourd'hui 17 hectares et compte encore 7 fabriques. Elles sont toutes à découvrir au travers d'un parcours initiatique évoquant différentes cultures et courants de pensée : l'Éthique, les Physiocrates, les Encyclopédistes, les Lumières, l'Ecologie, les Sciences, la Chine, ou encore la Franc-maçonnerie.

Visites et tarifs

Le parc est ouvert aux visites tous les samedis d'avril à octobre et de 14h à 18h (dernière entrée à 16h).

Vous pouvez profiter d'une visite libre (audio-guide inclus) ou d'une visite guidée.

Les visites guidées sont effectuées par l'Office de Tourisme Intercommunal le dernier samedi du mois, et par les bénévoles de l'association « Le Désert de Retz, Jardin des Lumières » les autres samedis. Le parc est également accessible sur demande pour les groupes constitués à partir de 10 personnes, au jour et horaire de votre choix, selon les disponibilités des guides.

Informations, réservations et tarifs :

ledesertderetz.fr

Privatisation possible du lieu.

Contact : evenementiel@chambourcy.fr

Nouveau !

Le Désert de Retz et la Maison André Derain possèdent désormais chacun un compte Instagram

- [desert_de_retz](https://www.instagram.com/desert_de_retz)
- [maisonandredерain](https://www.instagram.com/maisonandredерain)



LA MAISON ANDRÉ DERAIN

► La demeure du Maître du fauvisme

En octobre 2019, la maison du peintre André Derain, précurseur du fauvisme a ouvert ses portes au public pour la première fois après plus d'un an de travaux réalisés par la commune.

Un peu d'histoire

La Maison André Derain (anciennement nommée La Roseraie) est une maison de maître construite à la fin du XVII^e siècle. C'est l'une des plus anciennes maisons du village, acquise par le peintre le 23 juillet 1935. Le couple Derain s'installe à Chambourcy en janvier 1936. Il y accueille de nombreux artistes connus tels que Balthus, Blaise Cendrars, Jean Renoir... Le peintre, intéressé par les civilisations du monde entier, remplit rapidement la maison d'une vaste collection d'ouvrages et y installe son atelier. Il y vécut avec sa famille, jusqu'à sa mort, le 8 septembre 1954. La petite-nièce de l'artiste, Geneviève Taillade, qui fut aussi l'un de ses modèles privilégiés, habita encore cette maison durant une douzaine d'années. Enfin, en 2014, la commune de Chambourcy rachète la demeure dans le but d'y créer un espace dédié à la culture.

Visites et tarifs

La maison et en particulier l'atelier du maître, encore en état, peuvent être visités lors d'une visite-conférence d'une heure. Ces visites sont effectuées par des guides passionnés qui pourront vous conter toutes les petites anecdotes autour du peintre !

Les visites guidées sont effectuées par l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Germain Boucles de Seine, tous les deuxièmes samedis et dimanches de chaque mois.

Tarif adulte : 10€ / Tarif enfant 8 - 17 ans) : 5€

Réservation obligatoire :

- en ligne sur www.seine-saintgermain.fr
- ou au 01 30 87 20 63

Pour en savoir plus, rendez-vous sur chambourcy.fr

Privatisation

Vous souhaitez organiser un séminaire ou un cocktail professionnel ? Un mariage ou un vin d'honneur ? Une exposition ?

Vous souhaitez un cadre prestigieux et historique ? N'hésitez plus et privatisez la Maison André Derain !

Tous les renseignements sur chambourcy.fr

Ou par mail : evenementiel@chambourcy.fr



LES ÉQUIPEMENTS

VOS ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Forte de son histoire et de ses liens avec André Derain, le père fondateur du fauvisme, la ville de Chambourcy a à cœur d'encourager et de sensibiliser le public à l'Art sous toutes ses formes et plus largement à la culture. Ainsi, elle met à disposition des Camboriciens et des associations camboriciennes des lieux dédiés.



> Salle Hubert Yencesse

La salle Hubert Yencesse, au cœur de notre commune, propose toute l'année des manifestations à caractère culturel. Cet espace très lumineux est notamment adapté aux expositions et est le lieu privilégié pour divers événements associatifs. La salle est également accessible aux artistes qui souhaitent exposer après accord du jury des Arts.

Adresse : 35 rue de Gramont



> Salle de la Montjoie

La salle de la Montjoie accueille des manifestations culturelles et officielles ainsi que le don de sang. Elle est également disponible à la location pour les événements des particuliers, sous conditions. Adresse : 1 Chemin du Jeu de Boules

> Maison des Associations

La Maison des Associations abrite en grande partie les associations culturelles de Chambourcy. Des activités très variées y sont proposées pour tous les âges : danse, musique, activités manuelles, théâtre... Les renseignements sont disponibles auprès de chaque association, dont vous trouverez les coordonnées dans l'annuaire des associations sur notre site Internet ou dans ce guide.

Adresse : 30 rue de Gramont

Salle d'Orsay

Au sein de la Maison des Associations, particuliers, professionnels et associations peuvent profiter de la salle d'Orsay. D'une superficie d'environ 60m², cet espace est parfaitement adapté aux événements en petit comité.

Pour en savoir plus sur la location des salles : chambourcy.fr

> Bibliothèque associative

La bibliothèque propose un programme varié pour les jeunes et les adultes : prix des lecteurs, cafés littéraires, ateliers pour les enfants, jeux de société, lectures... Des tables de travail sont également à votre disposition.

L'accès est libre et gratuit, seul l'emprunt de documents nécessite d'être inscrit.

37 rue de Gramont - 01 30 74 61 16 - biblio.mlc@gmail.com - chambourcy.bibenligne.fr



VOS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La ville compte de nombreux équipements sportifs adaptés à la pratique d'une multitude de sports.

La commune de Chambourcy compte **deux gymnases** sur son territoire où sont proposés de nombreux sports. Le **Gymnase de la Châtaigneraie** accueille principalement le public scolaire dans la journée et les sports tels que badminton, basket-ball, volley-ball et escrime le reste du temps. Nous retrouvons le deuxième gymnase au sein du **Complexe sportif Georges Gallienne** avec sa grande salle multisport qui accueille le badminton, le basket-ball ainsi que l'école de multisport pour les plus jeunes.

Un **dojo** est mis à disposition pour la pratique des sports tels que l'aïkido, le judo ou le yoga. La **salle des agrès** accueille un grand nombre des gymnastes. **Six terrains de tennis** et un club house font partie du complexe : deux terrains en intérieur et quatre terrains extérieurs en surface de confort. **Le Club 2000**, toujours à l'intérieur du complexe sportif, accueille quant à lui des cours de Fitness, Pilates, Zumba ou encore Tennis de Table. Vous pouvez également profiter de **deux grands terrains de football** avec un club-house et d'une piste d'athlétisme.

Pour les amateurs de **pétanque**, plusieurs terrains sont à votre disposition au niveau du parc à proximité de l'école élémentaire. Créé tout près du Gymnase Gallienne, le **nouveau Skate Park** attire les amateurs de skate, de trottinette freestyle ou de roller. Derrière le Skate Park, vous trouverez **un plateau multisports en libre accès**, type « city stade », pour une pratique sans contrainte.

Enfin, pour les amateurs de piscine, rendez-vous à Saint-Germain-en-Laye au Dôme.





LES ASSOCIATIONS

La commune de Chambourcy compte une vingtaine d'associations très actives dans tous les domaines. Celles-ci vous proposent un large éventail de loisirs et aides diverses et variées.

La politique de la commune a toujours été de dynamiser et d'aider le monde associatif, c'est ainsi qu'elle subventionne les associations, pour un montant total de plus de 300 000€. Afin d'encourager toutes les pratiques, Chambourcy met d'ailleurs de nombreuses aides en place afin qu'elles soient accessibles à tous (voir rubrique « Les aides à la pratique culturelle et sportive », ci-après).

LES ASSOCIATIONS CULTURELLES

► **Boute selle**

L'association regroupe les amateurs de figurines, maquettes, jeux de stratégie historiques et fantastiques. Initiation et perfectionnement dans la réalisation de figurines et maquettes via des ateliers thématiques (montage, peinture aux pinceaux, peinture à l'aérographe, transformation...) avec théorie et travaux pratiques. En 2023, une nouvelle section a été ouverte, celle du Jeu de Rôle ! Cette activité fait la part belle à l'interprétation de personnages et à l'imagination.

30 rue de Gramont

Email : taherve2@gmail.com

► **Chambourcy Accueil**

Association ayant pour vocation l'accueil des nouveaux arrivants afin de leur permettre une excellente intégration au sein de notre commune tout en offrant également, à l'ensemble des Camboriciens, un grand choix d'activités.

30 rue de Gramont / Tél : 01 30 74 62 38

E-mail : bchambourcyaccueil@sfr.fr

► **Comité du Souvenir Français de Chambourcy**

La mission du comité est de conserver la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France. Au niveau local, le Comité cherche à financer et encadrer, avec la participation des enseignants, les voyages des élèves de 3^e du collège André Derain et des écoles primaires sur des lieux de mémoire parisiens tels le Mont Valérien, le musée de la Shoah ou l'un des lieux des combats des deux Guerres Mondiales.

3 Chemin des Heuleux / 06 16 59 20 15

E-mail : julien_bocquet@outlook.fr

> Corps et Esprit Mani

Centrée sur le développement personnel par le corps et l'esprit, l'association propose différentes activités dans les domaines intellectuel et artistique, ainsi que physique et sportif, en mettant en valeur l'art et la culture chinoise. Ouverte pour tous les âges.

5, allée de la Châtaigneraie

Email : corps.esprit.mani@gmail.com

www.corpsespritmani.fr

> AIA-Association

A pour « un échange culturel et de soutien entre les artistes ». Parmi les activités de l'association, le Salon du Coquelicot a lieu chaque année au mois d'octobre. L'association développe une branche internationale qui permet un échange avec les artistes du monde entier.

5, allée de la Châtaigneraie

Email : info@aia-france.com

www.aia-france.com

> Ensemble vocal de Montaigu Chambourcy (EVMC)

L'Ensemble Vocal Montaigu Chambourcy propose un cours de technique vocale le vendredi de 18h30 à 19h30 ; cela permet de mieux connaître sa voix et de la développer pour le plaisir de chanter.

30 rue de Gramont

E-mail : marysa.belle@free.fr

monique.courtaut@evmc.fr

Tél : 06 19 72 98 18

[Site : www.evmc.fr](http://www.evmc.fr)

> Ecole de musique et de danse de Chambourcy (EMDC)

L'École de Musique et de Danse dispense un enseignement de musique, de danse et autres formes d'arts vivants par des professeurs diplômés et passionnés encadrant enfants et adultes, débutants ou confirmés avec bienveillance, plaisir et exigence. Lieu de rencontre, de pratique et de diffusion artistique, l'EMDC propose une diversité de disciplines individuelles et collectives et développe des actions culturelles et partenariales pour tous.

30 rue de Gramont / Tél. : 09 67 73 91 99

E-mail : emdc.chambourcy@gmail.com

[Site : emdc-chambourcy.com](http://emdc-chambourcy.com)

> Histoire de Chambourcy, Retz et Aigremont (HISCREA)

HISCREA est une association fondée en 1982, elle propose des conférences, des visites, des expositions et des ouvrages consacrés à l'histoire du terroir de Chambourcy, Retz et Aigremont.

30 rue de Gramont

Tél. : 01 30 74 47 51

[Site : http://hiscrea.free.fr](http://http://hiscrea.free.fr)

E-mail : pierreemile.renard1@gmail.com

> Les amis d'André Derain

Association fondée en 1983 (loi 1901) qui a pour but de mieux faire connaître l'œuvre plastique du grand peintre André Derain. L'adhésion annuelle offre en particulier l'abonnement aux cahiers André Derain et les conférences aux visites de cinq des grandes expositions d'art parisiennes.

30 rue de Gramont

E-mail : andrederain@online.fr

[Site : www.andre.derain.fr](http://www.andre.derain.fr)

> Les passagers de la Laye

Escrimeurs, cavaliers, acteurs et danseurs, passionnés d'histoire et du patrimoine.

13, impasse des Bourbons

Tél. : 06 24 02 43 97 ou 06 76 59 40 35

E-mail : lespassagersdelalaye@gmail.com

[Site : lespassagersdelalaye.wixsite.com](http://lespassagersdelalaye.wixsite.com)

> Les Amis du Jumelage

Des liens privilégiés existent entre Chambourcy et Lutterworth en Angleterre. En rejoignant les Amis du Jumelage de Chambourcy, vous pourrez séjourner dans des familles anglaises ou les accueillir, améliorer votre anglais ou celui de vos enfants et développer les liens qui unissent nos deux villes.

jumelagechambourcy@gmail.com

► La Maison des Loisirs de Chambourcy (MLC)

Association axée sur le loisir et le plaisir, la Maison des Loisirs vous propose un large éventail d'activités d'art et de créations manuelles, de culture et loisirs, de gymnastique et bien-être, de musique et de danse, et ce, pour tous les âges. Des stages, des rendez-vous artistiques et culturels sont aussi proposés.

30 rue de Gramont

Tél : 01 39 65 23 63

Email : mlchambourcy@orange.fr

Site : www.mlchambourcy.fr

► SY.B Mosaïques

Enseignement et formation à l'art de la mosaïque, débutants et confirmés par des Maîtres Mosaïstes professionnels, enseignement artistique et Arts Plastiques, atelier de découverte et d'approfondissement à l'Histoire de l'Art, création d'activités événementielles autour de la mosaïque et toute démarche artistique, coaching/ cours préparation aux concours des grandes écoles d'art pour lycéens et étudiants.

53 rue Chaude

Tél : 06 71 40 14 68 et 09 75 41 58 65

E-mail : sybmosaic@gmail.com

Site : sylvie.rabussier.com

f [@ateliersylvierabussiersyb](https://www.facebook.com/ateliersylvierabussiersyb)

o [@sylvie_rabussier](https://www.instagram.com/sylvie_rabussier)

► Le Désert de Retz, Jardin des Lumières

L'association œuvre au développement et à la mise en place de toute action et animation ayant pour but la promotion du Désert de Retz, site classé monument historique. Organisation de visites guidées, d'expositions, de conférences, de voyages. Vente de nombreux produits dérivés. Amoureux du XVIII^e siècle, venez nous rejoindre...

E-mail : ddr.jdl@gmail.com

f Le Désert de Retz, Jardin des Lumières

o [@desertderetz_jardindeslumieres](https://www.instagram.com/desertderetz_jardindeslumieres)

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

► Association sportive municipale de Chambourcy (ASMC)

Créée en 1975, l'ASMC, association loi 1901, est un club omnisports regroupant 22 activités dans 17 sections sportives avec plus de 2000 adhérents. Le club est intergénérationnel et propose des activités sportives pour tous (dès 3 ans), que ce soit pour la découverte, l'initiation, la pratique sportive de loisir ou de compétition. Elle est administrée par des bénévoles, que ce soit au sein du comité directeur ou des sections. Toutes les activités sont encadrées par des éducateurs diplômés d'Etat aidés de bénévoles, pour le loisir et la compétition.

Le club propose des activités à l'année pour enfants (dès 3 ans) et adultes : Aïkido, Baby Sport, Badminton, Basket-Ball, Course à pied, Ecole Multisports (Baby Sport pour les 3-5 ans et le Multisports pour les 6-11 ans), Escrime, Fitness (Renforcement musculaire, Pumping, Step, CAF et Dynamic Renfo, Streching, Gym douce), Football, Gymnastique aux Agrès, Judo-Taïso, Karaté, Muay Thai, Pétanque, Pilates, Sport Santé pour le Bien-être, Sport santé Ados, Tennis, Tennis de Table et Zumba Kids et Adultes. Ainsi que des stages pendant les vacances scolaires : Multisports, badminton, basket, judo, escrime, foot...

ASMC 5 Rue du mur du Parc

78240 CHAMBOURCY

Tél : 01 39 79 18 31 ou 01 75 04 86 57

Site internet : www.asm-chambourcy.fr

E-mail : contact@asm-chambourcy.fr

► Amicale des golfeurs de Chambourcy

Association réservée aux golfeurs habitants Chambourcy qui donne accès au golf de Joyenval sous certaines conditions, disponibles sur simple demande à l'adresse suivante :

golfeursdechambourcy@gmail.com

► USEP La Châtaigneraie

Chemin des Ecoliers

01 39 65 22 16

0781134j@ac-versailles.fr

LES AIDES À LA PRATIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE

LES AIDES DE L'ETAT

- **Le Pass Malin** permet d'obtenir une réduction sur l'entrée de plusieurs sites dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines, notamment le Désert de Retz. Il suffit de présenter le Pass préalablement téléchargé à l'entrée des sites partenaires. Son détenteur et tous les membres de la famille (5 personnes maximum par utilisation) bénéficieront alors de réductions d'au minimum 15% sur les billets achetés (liste des partenaires sur passmalin.fr).

Où et comment utiliser le Pass Malin ?

Disponible en format papier dans tous les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative des Yvelines et des Hauts-de-Seine, le Pass est également téléchargeable sur : www.passmalin.fr



LES AIDES DE LA VILLE : LES PASSEPORTS

Pour toute activité pratiquée sur la commune, les jeunes et les seniors Camboriciens peuvent prétendre à une aide financière de la municipalité appelée « le passeport ».

- **Le Pass + Hauts de Seine/ Yvelines** est une aide financière du département allant jusqu'à 100€, valable de l'entrée en 6e jusqu'à la majorité. Elle comprend une aide pour les activités sportives et culturelles mais aussi des offres de bons plans et notamment du soutien scolaire gratuit.
- **Le Pass Culture** est une application pour les jeunes de 18 ans sur laquelle ils disposent de 300€ pendant 24 mois pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité et des offres numériques.
- **Le Pass' Sport** est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire.
- **La carte passerelle** a pour principe de favoriser la découverte du sport chez les jeunes et de faciliter leur adhésion en club en offrant à tous les écoliers de CM1, CM2 et 6e la possibilité de tester différents sports au sein des clubs partenaires de l'opération. C'est gratuit, sans nouvelle prise de licence et valable à raison de trois séances maximum par club. L'ASMC est partenaire de ce dispositif !

- **Le passeport jeune** consiste en un remboursement partiel (sur présentation d'une facture acquittée et selon le barème du Quotient Familial Municipal) du CCAS du coût d'une activité sportive ou culturelle proposée par le tissu associatif de Chambourcy (ou hors Chambourcy si l'activité n'y est pas proposée) pour les jeunes Camboriciens âgés de 3 à 18 ans. Pour bénéficier de cette aide, il vous faudra remplir un dossier sur demande au 01 39 22 31 31.
- **Le passeport senior** permet aux seniors de pratiquer une activité sportive ou culturelle proposée par le tissu associatif de Chambourcy. Le coût de l'activité peut être pris en charge partiellement par le CCAS. Cette aide s'adresse aux personnes de 65 ans et plus. Pour en bénéficier, il faut joindre le CCAS par mail (ccas@chambourcy.fr) ou au 01 39 22 31 37.

PARRAINAGE

La ville de Chambourcy est marraine depuis le 13 janvier 2003 de la Flotille 32F, unité de la Marine Nationale basée à Lanvœc-Poulmic et chargée depuis 1970 des opérations de sauvetage en mer au large de la Bretagne. Mise en sommeil le 27 juin 2016, cette unité a été réactivée le 29 juin 2023, à la réception des nouveaux hélicoptères dédiés à cette mission.



Générale
Technologique
Paysage
Horticulture
Jardinerie
Animalerie
Agriculture
Fleuriste
Cheval

Lycée
Formation
scolaire
Etudiant

CFA
Formation
alternance
Apprenti

CFPPA
Formation
adulte

**Exploitation
horticole**
Vente
sur place

**Atelier
paysager**

Internat

+ D'INFO sur www.agrocampus78.fr

FAMILLE



UNE VILLE ENGAGÉE POUR LA SCOLARITÉ

La commune est propriétaire des bâtiments et du mobilier dans lesquels évoluent les enfants (crèche, école maternelle et élémentaire, accueil de loisirs, espace ado). Elle en assume le coût de l'entretien, de la maintenance, du chauffage, de l'éclairage, du nettoyage et du gardiennage.

Lorsque votre enfant se rend à l'école, indépendamment des directeurs/trices et des enseignants, de nombreux agents municipaux veillent à sa sécurité et à son confort : policiers municipaux, personnels de l'accueil de loisirs et du restaurant scolaire, agents des écoles maternelles (ATSEM).

Enfin, la commune finance :

- Les sorties scolaires, les projets de classe et les spectacles de fin d'année (budget maternelle : 13 400 € - budget élémentaire : 50 300 €)
- La fête des écoles tous les 2 ans
- Les fournitures scolaires et pédagogiques, ainsi que les équipements informatiques (budget : 23 500 €)
- Le transport et les entrées à la piscine de Saint-Germain-en-Laye, pour les élèves de l'école élémentaire, et ponctuellement, pour les élèves de grande section de l'école maternelle (budget : 9 500 €)
- Un professeur d'éducation physique à l'école élémentaire agréé par l'Education Nationale
- Les études, à l'école élémentaire (avec participation financière des parents selon le quotient familial)

+ de 400 repas servis chaque jour aux restaurants scolaires

Le coût de revient d'un repas s'élève à presque 12€; la commune prend en charge plus de 4.50€ sur chaque repas



PETITE ENFANCE

LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

Le centre de la Petite Enfance accueille 70 enfants tout au long de l'année (sauf les samedis, dimanches et jours fériés). Il ferme ses portes pendant 2 à 3 semaines en août et une semaine pendant les vacances de Noël.

Réservez aux petits Camboriciens âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans, le centre de la Petite Enfance est ouvert de 7h30 à 19h et regroupe crèche, jardin d'enfants et halte-garderie. Il est dirigé par Christel Giry, assistée d'une adjointe. Vos enfants sont choyés par 2 éducatrices, 15 auxiliaires de puériculture ou CAP Petite Enfance.

LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE COMPREND PLUSIEURS SECTIONS :

► **La crèche collective (31 places)**

Elle accueille les enfants dont les 2 parents travaillent à temps complet. Elle se compose de 2 sections : les Fripounets (Bébés / Moyens) et les Marmottes (Moyens / Grands)

► **Le Jardin d'enfants (19 places)**

Il accueille les enfants nés entre le 1er janvier et le 30 juin qui ne peuvent être inscrits à l'école maternelle.

► **La crèche Temps Partiel (15 places)**

Elle accueille les enfants d'âges mélangés dont les 2 parents travaillent et un est à temps partiel.

Renseignements et inscription :

Espace Manoir

35 rue de Gramont (1er étage)

Directrice : Christel Giry

Tél. : 01 30 65 39 36

► **La Halte-Garderie (5 places)**

Elle est destinée aux enfants dont les parents ont besoin de quelques heures de garde avec un maximum d'une journée par semaine. L'inscription peut être régulière ou occasionnelle.

LES ASSISTANTES MATERNELLES

La liste des assistances maternelles agréées par le département est disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site internet de la ville. Il existe également une association Camboricienne dédiée aux assistantes maternelles « Les Frimousses ».

ECOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE



LES ÉCOLES

► École maternelle des Petits Pas

3 bis, Chemin du Jeu de Boules
Directeur : Monsieur Laurent DELEUZE
Tél. : 01 30 06 29 30
lespetitspas@chambourcy.fr

► École élémentaire de la Châtaigneraie

École élémentaire dont les classes sont réparties dans deux bâtiments : l'école bleue et l'école verte au 1 et 1 bis Chemin du Jeu de Boules.

Directrice : Madame Marie-Hélène PRESSE
Tél. : 01 39 65 22 16
lachataigneraie@chambourcy.fr

De 17h à 18h des études surveillées sont assurées par des enseignants et du personnel communal les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les horaires

Horaires des écoles maternelle et élémentaire : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 11h45 (accueil à partir de 8h20) et de 13h45 à 16h30 (accueil à partir de 13h35).

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le restaurant municipal, pour l'école élémentaire, est équipé en self-service. A l'école maternelle, les enfants sont servis à table. Des déjeuners à thème sont organisés régulièrement. Les tarifs, les menus, les allergènes sont disponibles et régulièrement mis à jour sur l'Espace Citoyen.

Ce service est assuré en totalité par la commune pour les écoles élémentaire et maternelle avec une participation financière des parents. Les enfants sont encadrés par du personnel communal. Pour une fréquentation permanente le règlement est mensuel et si elle est exceptionnelle il vous faudra inscrire votre enfant auprès du service scolaire de la mairie. Les jours de déjeuners exceptionnels sont à indiquer au minimum deux jours avant la date souhaitée. Les réservations et annulations se font via votre Espace Citoyen (accessible depuis le site de la ville).

VIE SCOLAIRE ET ASSOCIATIONS

► Coopératives scolaires

Distinctes par écoles et gérées par chacune d'elles, elles permettent de compléter le financement de certains projets pédagogiques, soit propres à une classe, soit propres à l'établissement. Une participation vous sera demandée par l'école.

► Election des parents d'élèves

Chaque année cette élection a lieu en octobre. Chaque parent peut être candidat et est électeur. Vous manifesterez votre intérêt pour l'école de votre enfant en vous présentant ou en votant.

► Conseil d'école

Chaque école a son propre conseil qui se réunit sous la présidence du (de la) Directeur(trice) et auquel participent les représentants de la municipalité, les enseignants, les représentants élus des parents, le délégué départemental de l'Education Nationale et le médecin scolaire. Il prend les décisions qui concernent la vie scolaire, vote le règlement intérieur et adopte le projet de l'école.

► L'Association Indépendante des Parents d'Elèves de Chambourcy (AIPEC)

Cette association veille au bien-être de vos enfants de la maternelle au collège, sans oublier le temps périscolaire : aipec.chambourcy@gmail.com

► Association sportive du collège

1 chemin de la Remise / 01 30 74 66 77

► Aumônerie du collège

Maison Paroissiale, 36 Grande rue
01 39 65 31 05

► Association Relais Jeunes et Familles 78

Vous faites face à des difficultés ? Vous avez des enfants et votre relation avec eux est conflictuelle ? Vous êtes confronté à un événement de vie traumatisant ? Vous ressentez le besoin ponctuel d'échanger avec un professionnel ?...

Le Relais Jeunes et Familles 78 est une association

de psychologues/psychothérapeutes salariés et bénévoles, qui vous reçoit sur rendez-vous, gratuitement et confidentiellement : n'hésitez pas à nous contacter.

Chemin du Jeu de Boules (face à l'Ecole Verte de la Châtaigneraie) - Infos : www.relaisjf78.fr
Contact / rdv : 06 52 92 16 90 ou contact@relaisjf78.fr

CONTACTS ÉDUCATION NATIONALE

► Inspection Académique des Yvelines

19 avenue du centre, 78280 Guyancourt

► Inspection de l'Education Nationale

2 rue Pierre Bourdin, 78160 Marly Le Roi

► Centre Médico-Psycho-Pédagogique

Examens et traitements entièrement gratuits.
30 rue Bonnenfant,
78100 Saint-Germain-en-Laye / 01 34 51 52 77

AUTRES ÉTABLISSEMENTS

► Collège André Derain

Pour l'entrée en 6e, le dossier est transmis par l'école élémentaire au collège de Chambourcy qui vous adressera un avis d'affectation. Le collège André Derain dispose d'une 4e et d'une 3e européennes, dispensant deux heures supplémentaires d'anglais par semaine.

Renseignements :

1 Chemin de la Remise

Principale : Mme F. BILBAULT

Tél. : 01 30 74 66 77 - clg-derain-chambourcy@ac-versailles.fr

► Ecole AVA

L'école Agir et Vivre l'Autisme est une structure associative qui s'est donnée pour mission de transformer l'accompagnement des personnes autistes, de l'enfance à l'adulte, en conformité avec les recommandations de bonnes pratiques officielles, et de partager son savoir-faire avec tous les acteurs qui accompagnent ces personnes. Elle accueille ainsi des jeunes de l'enfance à l'adolescence.

Info : <https://agir-vivre-autisme.org/>



ACCUEIL DE LOISIRS

L'Accueil de Loisirs est une structure municipale qui accueille en priorité les enfants résidant sur la commune. Les enfants sont accueillis sur deux sites selon l'âge, par des animateurs diplômés durant les périodes périscolaires, les mercredis toute la journée et pendant toutes les vacances scolaires. Tout au long de l'année, l'Accueil de Loisirs propose diverses animations ; programmes à thème, sorties, soirées, nuitées, stages, mini séjours et séjours.

INSCRIPTION

Pour inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs, rendez-vous sur votre Espace Citoyen (sur le site de la ville) afin de réserver vos places. La capacité d'accueil des structures dépend de la tranche d'âge, de la période et du nombre d'encadrants. Au-delà de la limite définie, les réservations sont bloquées et se feront en fonction des places disponibles.

LES HORAIRES

- Le périscolaire : les lundis, mardis, jeudis et vendredis
Le matin entre 7h30 et 8h20 et le soir entre 16h30 et 18h50 (vous pouvez récupérer votre enfant à partir de 17h15, le goûter est fourni par la ville en maternelle).
- Ateliers péri-éducatifs (élémentaire) de 16h30 à 18h, le soir en périscolaire.
- Le mercredi et les vacances scolaires : ouverture entre 7h30 et 18h50 (déjeuner et goûter compris).
Vous devez déposer votre enfant entre 7h30 et 9h30 et le récupérer entre 17h15 et 18h50.

LES LIEUX D'ACCUEIL

- Pour les maternelles : rez-de-jardin de l'école maternelle des Petits Pas (l'entrée se trouve au 1 ter, chemin du Jeu de Boules).
- Pour l'élémentaire : rez-de-chaussée du bâtiment de l'école verte, avec une entrée par le portail de l'accueil maternel et un cheminement par les cours des écoles.

CONTACT

Mme GIL - 01 30 06 29 38 - al@chambourcy.fr



#ESPACE ADO

LES VACANCES SCOLAIRES

L'#Espace Ado est une structure d'accueil et de loisirs pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans. C'est un lieu de rencontres, d'échanges, et d'animations ouvert à chaque période de vacances scolaires. L'#Espace propose également des séjours thématiques (ski, surf, mécanique...).

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour réserver les différentes activités de l'#Espace Ado (gratuites ou payantes), il faudra envoyer un mail de demande d'inscription et remplir un dossier avant la première venue de votre enfant. Ce dernier peut être récupéré en Mairie ou sur le site de la commune et doit être remis auprès du pôle Jeunesse et Sports à la Mairie de Chambourcy.

COMBIEN ÇA COUTE ?

Il vous faudra vous acquitter d'une cotisation annuelle de 35€ pour les Camboriciens ou de 45€ pour les extérieurs. Cette dernière est valable pour l'année scolaire de septembre à août (toute nouvelle inscription effectuée l'été devra être renouvelée au mois de septembre). Un supplément financier peut être demandé ponctuellement pour des animations, repas, sorties selon le programme (la majeure partie des activités étant gratuites).

ET COMMENT ÇA MARCHE ?

Le programme des activités est disponible sur le site de la ville et les réservations débutent trois semaines avant le début des vacances. Attention, pour certaines sorties les places sont limitées ! Pensez à réserver rapidement.



CONTACT

Pôle Jeunesse et Sports
jeunesse@chambourcy.fr
06 50 08 11 88

LES CLUBS

L'Espace Ado propose à ses adhérents 4 clubs ouverts 1 fois par semaine hors vacances scolaires. Les ados ont la possibilité de s'inscrire aux clubs fitness, robotique, 7ème Art (modélisation et animation 3D pour film ou jeu vidéo) ou encore couture.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour s'inscrire, il vous faudra remplir un dossier d'inscription et envoyer un mail à jeunesse@chambourcy.fr. Attention, les clubs ont un nombre de place limité.

COMBIEN ÇA COUTE ?

Les clubs coûtent 100€ à l'année pour les camboriciens et 120€ pour les extérieurs.

ET COMMENT ÇA MARCHE ?

Les clubs ont lieu 1 fois par semaine hors vacances scolaires sur une activité spécifique menée par un animateur spécialisé dans la discipline. Les ados pourront donc avoir une progression tout au long de l'année.

Senior Compagnie

Plus qu'une aide, une compagnie

MAINTIEN À DOMICILE



Votre agence Senior Compagnie à Orgeval

50%
de réduction
ou crédit
d'impôt

1560 Route de Quarante Sous - 78630 Orgeval

patrick.deschamps@senior-compagnie.fr

Tél. : 01 39 11 13 35

* Sous les conditions précisées par l'art. 1791-terc décret du 03/01/2010, sous réserve de modification de la législation. SENIORCOMPAGNIE FR - Franchise indépendante membre du réseau Senior Compagnie - R.C.S. 833 449 484 - Agrément n°S20233449484.



www.senior-compagnie.fr



 DISTRI CLUB
MEDICAL

LA LOCATION DE MATÉRIEL MÉDICAL

à domicile

DISTRI CLUB MEDICAL vous propose une large gamme de matériel médical à la vente et à la location, ainsi que les services associés, nécessaires à la mise en place d'une hospitalisation ou de soins à domicile.

Du lundi au vendredi : 8h30 - 13h30

Samedi : 9h30 - 12h30

(sur rendez-vous les après-midis)



LIVRAISON &
INSTALLATION
À DOMICILE



GESTION
DU DOSSIER
ADMINISTRATIF



DÉSINFECTION
SERVICE
APRÈS-VENTE

orgeval.districlubmedical.com

1560, Route de Quarante Sous 78630 ORGEVAL - Tél. 01 72 54 77 87 - orgeval@districlubmedical.com

SOCIAL



CHAMBOURCY, UNE VILLE SOLIDAIRE !

La volonté de la municipalité est de proposer des aides multiples et diversifiées, afin de s'adapter aux besoins des Camboriciens. La politique sociale de l'équipe municipale est mise en œuvre dans le cadre du Centre Communal d'Action Sociale, plus communément appelé CCAS.

En effet, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est une institution municipale qui porte sur toutes les actions sociales et de solidarité au service des concitoyens. Afin d'en assurer le bon fonctionnement, il est régi par un conseil d'administration dont le maire, Pierre MORANGE, est de droit le président. Il est composé de 8 membres élus, issus du conseil municipal et de 8 membres non élus nommés par arrêté du maire. Le CCAS est un établissement public administratif à budget autonome, dont la principale ressource est la subvention de la commune de Chambourcy. Elle est de 200 000 € en 2023 soit 60% du budget total.

Vous trouverez ci-après l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre selon votre profil. Cependant, si aucune aide listée ne peut vraiment vous épauler, n'hésitez pas à contacter le travailleur social de la ville ou à ou prendre rendez-vous avec le maire-adjoint en charge de l'action sociale, Didier GUINAUDIE. Bons alimentaires, prise en charge d'un loyer, d'un titre de transport (...) la ville agit au quotidien pour vous apporter une réponse rapide et efficace au-delà des aides existantes.

LES AIDES

LES AIDES POUR TOUS

Quelles que soient vos difficultés, ne restez pas seul ! Le travailleur social du secteur, M. DOROL, vous reçoit en mairie, le mardi matin sur rendez-vous, ou à l'Espace Territorial de Saint-Germain-en-Laye. Vous pouvez également contacter : Allo Solidarité Département des Yvelines (01 30 83 68 36) ou prendre rendez-vous avec le maire adjoint en charge de la solidarité.

- **Secours d'urgence** : une aide d'urgence peut être octroyée à toute personne ou famille en difficulté sur rapport du travailleur social, et prendre diverses formes : colis alimentaires, loyers, vêtements.
- **Permanence juridique et fiscale** : une permanence gratuite est assurée sur rendez-vous par un avocat une fois par mois, en Mairie, le samedi matin.
- **Aide d'urgence remboursable** : mise en place en 2014, elle permet, sous certaines conditions, de bénéficier d'un prêt social à taux zéro.
- **Une nouvelle aide** : l'aide aux aidants. En place depuis le 1^{er} janvier 2023, elle permet aux aidants de se faire remplacer quelques heures et de pouvoir souffler. Un agent du CCAS prendra le relais.

CONTACT

Service social : 01 39 22 31 31

M. DOROL : 01 39 07 56 95

Allo solidarité : 01 30 836 836

LES AIDES FAMILIALES

Une partie de ces aides permet aux familles de faire face aux frais liés à la scolarité de leurs enfants et de leur permettre de s'épanouir en pratiquant des activités sportives et culturelles. Parmi ces dernières :

- **La bourse communale** : cette bourse est versée pour chaque collégien et lycéen. Son montant varie selon les ressources de la famille et peut aller de 115€ à 190€/enfant.
- **La restauration scolaire au collège André Derain** : il est important que les collégiens-camboriciens bénéficient d'un repas équilibré chaque jour de l'année scolaire. Pour les y encourager, la ville peut participer de 15% à 90% des factures acquittées.
- **L'Aide aux Jeunes Etudiants Camboriciens (AJEC)** : les études supérieures engagent des dépenses importantes pour les familles. La ville apporte une aide financière de 560 € à 1 600 €/enfant.
- **L'allocation économie d'énergie** : elle est versée aux familles non imposables de trois enfants et plus, aux seniors de 65 ans et plus non imposables ainsi qu'aux personnes handicapées, titulaires de la carte d'invalidité, pour un montant de 137,20€.

Ces aides sont conditionnées par la constitution du dossier « tarif arc-en-ciel » (qui permettra de déterminer votre Quotient Familial Municipal (QFM)) et du dossier unique. Les deux dossiers sont disponibles en mairie ou sur le site de la ville.

LE QUOTIENT FAMILIAL MUNICIPAL (QFM)

Le QFM est une mesure de justice sociale. En effet, la ville applique une modulation de ses tarifs et de ses aides dans ce cadre. Cette modulation comprend 6 tranches tarifaires différentes. Une tranche est déterminée par famille et attribuée selon sa composition et ses revenus. Le QFM est basé sur le quotient familial de la CAF.

LES AIDES POUR LES PLUS DE 65 ANS

Une partie de ces aides revient également aux seniors sous certaines conditions de ressources ou selon la situation. En voici quelques exemples :

- **Colis alimentaires** : les seniors dont les ressources sont inférieures à 90% du SMIC sont épaulés au quotidien grâce à l'attribution de colis alimentaires mensuels.
- **Passeport senior** : cette aide permet aux seniors de s'engager dans des activités sportives et culturelles proposées à Chambourcy, sous conditions de ressources.
- **Livraison de repas à domicile 7 jours sur 7**
- **Allô Entr'aide** : permet d'être accompagné pour réaliser ses courses au quotidien, d'obtenir la mise à disposition d'une aide-ménagère, selon les disponibilités, ou de se doter d'un outil de prévention telle que la téléalarme
- **Pass local** : la commune met à disposition un pass local pour les trois lignes de bus desservant Chambourcy (n°4, 8 et 52). Strictement personnel, il s'accompagne de coupons qui doivent être obligatoirement validés sous peine d'amende et n'est valable que sur la période indiquée au recto.
- **Colis de Noël** : les seniors peuvent bénéficier pour les fêtes de fin d'année d'un colis gastronomique, ou d'une invitation à un déjeuner spectacle organisé un dimanche de janvier.
- **Cadeau d'anniversaire** : un cadeau est offert chaque année et apporté au domicile des Camboriciens à partir de leur 80e anniversaire.
- **Maison de retraite notre Dame du Pecq** : La ville a participé au financement de cette structure à hauteur de 10 lits, afin de proposer aux Camboriciens d'y accéder à un tarif préférentiel. Des places leur sont ainsi réservées.

Animations

Le CCAS c'est aussi des moments de convivialité ! Des goûters sont proposés une fois par semaine et un déjeuner une fois par mois au foyer de la Maison des Associations. Les goûters sont gratuits et les repas à 9.30 €. Les seniors bénéficient également toute l'année de la Saison Bleue. Elle comprend une animation par mois de septembre à juillet et deux sorties d'une journée complète. L'ensemble de ce programme est gratuit, exceptée la sortie du printemps qui est payante.

• Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Les Camboriciens de plus de 60 ans peuvent bénéficier gratuitement des services et des compétences du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy/ Saint-Germain-en-Laye. Ces interventions sont complémentaires de celles dispensées par les acteurs médicaux et paramédicaux du secteur.

Tel : 01 39 27 58 99

• Allocation personnalisée d'autonomie

L'APA est une allocation destinée aux personnes âgées en perte d'autonomie, pour le maintien à domicile ou la prise en charge d'un hébergement en EHPAD.

Le PAT est à votre disposition à Saint-Germain-en-Laye. Il accueille, informe et oriente les personnes âgées en situation de dépendance. 9 rue Armagis - 01 39 66 33 00

LES ASSOCIATIONS QUI VOUS AIDENT

► Aide et Soutien aux Bénévoles (ASAB)

7 chemin des écoliers

► Coordination Téléthon Yvelines Est

Représentant l'Association Française Contre les Myopathies (AFM) auprès des organisateurs de manifestations.

5 square Saint-Just - 78280 Guyancourt

Tél/Fax : 01 30 56 13 85

www.coordination78e.telethon.fr

► Famille et Médiation

Cabinet spécialisé en médiation familiale dont le rôle est d'accompagner les couples en situation de conflits (séparation, divorce), les parents et enfants en rupture de liens ou encore les fratries en recherche de cohésion familiale.

Anke De Villepin 06 86 15 75 24

Marguerite de la Presle 06 98 95 23 51

contact@famille-et-mediation.com

www.famille-et-mediation.com

► Ligue contre le cancer

Aidez-les à vaincre le cancer en participant à leurs activités : bridge, piscine, rallye automobile et boîtes de Noël. Si vous souhaitez faire un don au comité des Yvelines, mentionnez « Pour les hôpitaux des Yvelines » dans votre courrier.

Tél : 01 39 65 55 86

► Lions Club de Chambourcy

À l'origine créée pour lutter contre la cécité (canne blanche) ses actions sont aujourd'hui variées : médecine, sociale, environnemental, jeunesse.

Tél : 06 66 17 24 42

marc.le.corre6@freebee.fr

► Association Parlons-En

Éducation positive, atelier, soutien et accompagnement.

Tél : 06 62 04 20 32

asso.parlonsen@yahoo.fr

GARAGE DU CHEMIN J. MENDES

à votre service depuis 35 ans

- Carrosserie mécanique
- Réparation toutes marques
- Véhicules de courtoisie
- Toutes assurances



30, route de Mantes - 78240 CHAMBOURCY

Tél. : 01 39 65 32 18

E-mail : garaageduchemin@free.fr



LOGEMENT

Les habitants résidant à Chambourcy peuvent obtenir en mairie tous les renseignements nécessaires. Ils peuvent disposer d'un formulaire de demande de logement et obtenir un numéro unique de demande pour toute l'Île-de-France. Plus précisément, il existe trois modalités d'attribution de logements :

LOGEMENTS DU CONTINGENT COMMUNAL

20% des logements sociaux

Ces logements sont attribués par la mairie. Lorsqu'un logement se libère, le maire convoque le comité consultatif logement qui étudie toutes les demandes de logement déposées en mairie et propose trois candidats. Le dossier du candidat retenu est envoyé au bailleur social dont dépend le logement libéré. Le bailleur réunit à son tour sa commission logement, qui prend, in fine, la décision d'attribuer ou non ledit logement.

Contact : aide au logement : 01 39 22 31 31

Nouvelles résidences sociales en 2022 et 2023

Deux nouvelles résidences sociales ont été construites à Chambourcy. La résidence « La Roseraie » qui comprend 42 logements sociaux, gérés par le bailleur social Domnis. Quant à la résidence « Concorde », elle dispose de 55 logements sociaux, gérés par le bailleur social Erigere.

LOGEMENTS DU CONTINGENT PRÉFECTORAL

30% des logements sociaux

Ces logements sont attribués par la préfecture des Yvelines.

Attention !

Ce dossier unique n'est valable que pour un an. Il doit être renouvelé chaque année avant la date anniversaire du dépôt du dossier.

Pour ces deux types de logement, un seul dossier est à constituer, celui remis par la mairie. Afin de faciliter les démarches, il a été fait le choix de confier à la mairie le rôle d'un instructeur et ainsi de délivrer le Numéro unique Régional. Le maire-adjoint chargé du logement reçoit ensuite les familles qui ont déposé une demande de logement afin d'échanger sur les raisons de cette demande.

Le saviez-vous ? Le taux obligatoire de logements sociaux dans une commune est de 25%.

LOGEMENTS DU 1% PATRONAL (ACTION LOGEMENT)

50% des logements sociaux

Le 1 % patronal ou 1 % logement est un dispositif d'aide au logement créé en 1943.

Que permet le 1 % logement ?

Le 1 % logement permet d'aider les salariés de certaines entreprises à se loger. Les sommes collectées par ces entreprises permettent à leurs salariés de construire des logements, faciliter l'accès à la location ou à l'acquisition, concrétiser leurs projets de rénovation ou leurs travaux, en tant que propriétaires occupants ou locataires.

Qui peut bénéficier du 1 % logement ?

Les aides d'Action Logement touchent un large public. Elles peuvent concerner : les salariés des entreprises du secteur privé d'au moins 10 salariés, les salariés des entreprises du secteur agricole d'au moins 50 salariés, les retraités, anciennement salariés du secteur privé, les jeunes de moins de 30 ans, les demandeurs d'emploi en reprise d'emploi, les étudiants boursiers d'Etat, les personnes handicapées, les propriétaires, les bailleurs, et les locataires.

Comment bénéficier du 1 % logement ?

Selon vos besoins, que vous cherchiez à effectuer une demande de logement social, à concrétiser un achat de logement dans l'ancien, à investir dans le neuf, à bénéficier d'un prêt, à effectuer des travaux, les critères d'éligibilité varieront de même que les conditions pour souscrire à l'offre. Il est également possible de se rapprocher de son employeur ou d'une agence.





EMPLOI

La mairie collecte les offres d'emploi et les met à votre disposition sur www.chambourcy.fr ainsi que dans un classeur à l'accueil de la mairie. La ville est aussi à l'écoute des entreprises de Chambourcy et joue un rôle important dans la dynamique de notre bassin d'emploi. Voici la liste de quelques partenaires qui peuvent vous être d'une grande aide dans la recherche de votre emploi.

► Pôle emploi

La mairie agit en permanence en concertation avec les agences de Saint-Germain-en-Laye et Poissy et définit son action en offrant des services complémentaires à ceux qu'elle propose.

Tél. : 39 49 | Site : www.pole-emploi.fr

► Association Ecoute et soutien pour l'emploi (ESPE)

Cette association accompagne les personnes en recherche d'emploi dans la réalisation de leurs projets et les soutient dans toutes leurs démarches.

Tél. : 06 84 92 98 45 | Mail : espe@ecoute-emploi.fr | Site internet : www.ecoute-emploi.fr

► Entreprendre à Chambourcy

Depuis 2016 L'association Entreprendre A Chambourcy « EAC » organise des événements tout au long de l'année pour permettre aux chefs d'entreprises, entrepreneurs et porteurs de projets de se rencontrer dans un partage professionnel et convivial. Les sujets présentés par des intervenants spécialistes de leurs domaines apportent des réponses aux attentes concrètes des membres, telles que leur forme juridique d'exercice, la bonne gestion de leur entreprise, les problématiques fiscales, sociales ou juridiques. EAC est historiquement membre du réseau « Entreprendre A ». Ces accords offrent aux membres du club des opportunités supplémentaires de participation à des évènements.

Contact : 30 rue de Gramont - 07 86 15 38 33 | entrepren dreachambourcy@gmail.com
www.entrepren dre-a.fr

► La mission locale de Saint-Germain-en-Laye et ses environs (Dynam Jeunes)

La ville de Chambourcy est membre de cette mission locale qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches.

Tél. : 01 34 51 16 18 | Site internet : missionlocalesaintgermain.org

ANNUAIRE

TRANSPORTS

> DE CAUNES Taxi

lucas78240@gmail.com - 06 61 76 72 88

> TAXI MENDES

taxi78.youssef@hotmail.com - 06 15 23 34 42

> TAXI SOFIANE AOUALLI

sophiane.aoualli@yahoo.fr - 06 18 19 54 22

> SOCIETE LOUQ SERVICE

dell.4540@hotmail.fr - 06 25 58 18 12

STATIONS-SERVICE / LAVAGE AUTO

> AUTOCLEAN EXPRESS

C.C Carrefour - 01 39 70 85 21

> LAVE AUTO IMO

C.C. Carrefour - 01 47 72 79 32

> LAVAGE AUTO

3 rue Camille Blanc

> LAVAGE AUTOMOBILE ÉLÉPHANT BLEU

36 Route de Mantes - 01 30 74 70 02

ACCESSOIRES / EQUIPEMENTS AUTOMOBILE

> APAC Accessoires Pièces Auto

Chambourcy

22 Route de Mantes - 01 30 65 09 34

> IDLP - pièces détachées auto

53 route de Mantes - 01 30 06 27 91

> NORAUTO

Chemin de la Remise - 01 30 74 92 00

> O.V.T (option vitres teintées)

67 Route de Mantes - 06 14 61 38 06

CONCESSIONS / VENTE DE VEHICULES

> ALFA ROMEO

4 route de Mantes - 01 30 06 03 03

> ALVERGNAS AUTOMOBILES

35 route de Mantes et 23 rue du Chemin Vert - 01 30 58 58 58

> AUDI

37 route de Mantes - 01 30 65 50 50

> BMW, Mini

33 route de Mantes - 01 30 65 55 25

> CITROËN Ouest Automobile

45 route de Mantes - 01 30 74 90 00

> COURTOIS AUTOMOBILES, HONDA

50 route de Mantes - 01 71 52 11 00

> DS STORE

45 route de Mantes - 01 71 52 10 70

> FORD

41 route de Mantes - 01 30 74 98 88

> HYUNDAÏ

11 rue Camille Blanc - 01 39 73 03 50

> LEXUS

23 route de Mantes - 01 39 70 24 24

> NEUBAUER, NISSAN, SKODA, SUZUKI

29 route de Mantes - 01 82 03 00 90

> OPEL, SUZUKI, ROUSSEAU MOTORS, KIA

34 route de Mantes - 01 39 22 50 50

> PEUGEOT, SEAT VAUBAN AUTOMOBILES

1 Rue Camille Blanc - 01 39 22 31 11

> SELLING CAR

42 route de Mantes - 01 30 06 82 25

> SKODA

65 route de Mantes - 01 30 06 82 25

> TESLA

103 route de Mantes - 01 85 64 01 23

> TOYOTA VAUBAN MOTORS

24 route de Mantes - 01 39 65 52 40

> VOLKSWAGEN

31 route de Mantes - 01 39 79 16 16

REPARATION

> CARGLASS

22 route de Mantes - 01 39 79 13 00

> CARROSSERIE GARAGE DU CHEMIN

30 route de Mantes - 01 39 65 32 18

> CARROSSERIE GARAGE DE LA FORÊT

7 bis Chemin de la Forêt - 01 39 65 46 55

> GARAGE EGO (toutes marques)

2 chemin de la Forêt - 01 39 79 02 73

> DEKRA (contrôle technique)

38 route de Mantes - 01 39 65 16 06

MOTO

> BADASS MOTORS

2 chemin de la Forêt - 01 39 79 02 73

> BMW MOTO

27 route de Mantes - 01 85 53 33 33

> DAFY MOTO

50 route de Mantes - 01 30 65 85 46

> HARLEY DISTRICT

60 route de Mantes - 01 30 65 76 66

> POISSY MOTOS

50 route de Mantes - 01 39 65 05 62

> RS TEAM

50 route de Mantes - 01 30 65 53 10

> TMT 78

57 route de Mantes - 01 30 74 08 08

ALIMENTAIRE

> BIOCOOP

50 route de Mantes - 01 30 74 33 36

> BOUCHERIE DE CHAMBOURCY

29 Grande Rue - 01 39 65 30 04

> BOULANGERIE PÂTISSERIE

61 Grande Rue - 01 39 65 30 29

> BOULANGERIE LOUISE

13 rue du Mur du Parc - 01 39 74 10 96

> CAP FRAÎCHEUR

Rue du Mur de Par. - 01 39 27 29 58

> CARREFOUR DRIVE

C.C. Carrefour - 01 39 72 01 20

> CARREFOUR EXPRESS

8 Rue Chaude - 01 30 06 29 82

> HYPERMARCHÉ CARREFOUR

C.C. Carrefour - 01 30 65 52 79

> JEFF DE BRUGES

C.C. Carrefour - 07 39 11 11 53

> LA CUISINE DE VERA

07 50 52 63 93

> LAURA TODD

C.C. Carrefour - 07 67 82 07 03

> LE COMPTOIR DE MATHILDE

C.C. Carrefour - 01 39 70 83 39

> NICOLAS

C.C. Carrefour - 01 39 65 46 09

> PICARD SURGELÉS

20 bis route de Mantes - 01 39 65 04 09

RESTAURATION RAPIDE

> BOHEBON

C.C. Carrefour 06 62 98 43 30

> CLASS CROUTE

Les Vergers de la Plaine - 80 Route de Mantes
01 39 70 18 55

> LA CROISSANTERIE

C.C. Carrefour - 01 39 79 43 63

> MC DONALD'S

C.C. Carrefour - 01 39 79 25 25

> SUBWAY

C.C. Carrefour - 09 67 00 55 90

RESTAURANTS

> AU BUREAU

Les Vergers de la Plaine- 80 route de Mantes
01 39 79 15 13

> CITY ROCK

15 rue du Chemin Neuf - 01 30 06 09 23

> CREP'EAT

C.C. Carrefour - 01 75 84 88 78

> HIPPOPOTAMUS

Les Vergers de la Plaine - 80 route de Mantes
01 39 27 84 34

> HONG KONG

C.C. Carrefour - 01 30 06 04 88

> LA CARDAMOME

41 Grande Rue - 01 39 27 66 57

> LA CRIÉE

7 rue Camille Blanc - 01 30 74 26 72

> LA TABLE ITALIENNE (LA TAVOLA)

C.C. Carrefour - 01 39 70 13 87

> LEON

80 route de Mantes - 01 83 32 00 01

> LES ARTISTES

49 Grande Rue - 01 39 65 48 78

> LES PARENTHESES

3 place de la Mairie - 01 39 71 65 23

> MAO-TAÏ

78 route de Mantes - 01 30 06 09 75

> RISTORANTE DEL ART

Les Vergers de la Plaine - 80 route de Mantes
01 39 27 00 00

TRAVAUX / AMENAGEMENT / RENOVATION

> FACON BOIS MENUISERIE

24 bis rue de Montaigu - 06 32 07 54 31

> DEL POZZO paysagiste

16 chemin Vert - 01 30 74 14 24

> HELIO ENERGIE

2 bis rue du Chemin Neuf - 09 70 40 34 66

> I.D. PLANTES

route de Mantes - 01 30 06 21 24

> LYCÉE HORTICOLE JARDINAGE

route des Princesses - 01 30 87 18 18

> PAYSAGISTE P. LANG

7 rue de Gramont - 01 30 06 48 77

> PÉPINIÈRE A.P.R.E.H.I.F AGRICULTURE

chemin de la Jonction - 01 34 51 37 72

> TRAVAUX FORESTIERS M GRIGGIO

9 passage des Bourbons - 01 39 79 01 11

FLEURISTE / JARDINS / ANIMALERIES / PISCINE

> AGRIVERT Jardinerie Alimentation

Animaux

48 route de Mantes - 01 30 65 16 00

> AQUADOUCE constructeur, concepteur piscine

55 route de Mantes - 01 39 79 18 99

> ARROSAGE AQUA PLUS

57 route de Mantes - 01 30 65 00 60

> MAXI ZOO

11bis rue du Mur du Parc - 01 73 16 81 10

CONSTRUCTION / DEMOLITION

> ARCHITECTE ITA78

4 chemin de la Jonction - 01 30 06 07 08

> MAISONS BAILECY

Les Vergers de la Plaine - 80 route de Mantes
01 39 77 34 78

> MAISONS EXTRACO

80 bd de la Renaissance - 01 30 65 11 55

> SA PERREAULT DÉMOLITION

100 route de Mantes - 01 39 65 11 55

> EXPERTISE FRANCILIENNES

06 49 52 33 76

MAISON / DECORATION / AMEUBLEMENT

> CASTORAMA

Les Vergers de la Plaine - 80 route de Mantes
01 30 74 40 40

> CHEMINÉES PHILIPPE

66 route de Mantes - 01 30 65 30 34

> CUISINE PRIVEE

C.C. Carrefour - 01 34 01 56 59

> CUISINE SCHMIDT

Les Vergers de la Plaine - 80 Route de Mantes
01 39 27 08 88

> DIRECT CARRELAGE

70 route de Mantes - 01 39 79 63 79

> ENERGIES RENOUVELABLES N.R.J

SOLAR

01 30 06 43 12

> FERMETURES PORTES & FERMETURES SERVICES

B.P. 24 - 01 30 65 36 19

> FERMETURE PRODUCTION

66 Route de Mantes - 01 30 74 00 42

> GIFI

105 Route de Mantes RN 13 - 01 39 70 14 38

> IN HOME TECHNOLOGIES

Les Vergers de la Plaine - 01 39 70 86 00

> KILOUTOU

38 bis route de Mantes - 01 30 06 66 66

> L'ART DU BÂTIMENT - aménagement intérieur

31 route de Mantes - 01 39 79 44 73

> LA BOUTIQUE

62 route de Mantes - 01 39 71 61 10

> LA MAISON DE CELINE

58 Route de Mantes - 01 30 06 30 83

> LA MAISON D'URSULE

11 rue du Mur du Parc - 01 30 74 86 30

> HOME DE LA LITERIE

42 route de Mantes - 01 30 74 77 39

> MAISONS DE LUMIÈRES

22 route de Mantes - 01 39 11 54 21

> MAISONS DU MONDE

C.C Carrefour - 01 39 08 03 40

> MAXI BAZAR

80 route de Mantes 09 72 61 76 52

> MENUISERIE M2M

2 chemin de la Forêt - 01 30 74 28 28

> MISTER MENUISERIE

66 route de Mantes - 01 30 65 77 32

> MOBALPA

Les Vergers de la Plaine - 01 83 35 90 90

> NATION LITERIE

76 route de Mantes - 01 30 74 58 18

> NUANCES DE FEU

Les Vergers de la Plaine - 80 Route de Mantes
01 30 74 60 59

> PARQUETERIE NOUVELLE

22 route de Mantes - 01 30 06 09 22

> PEINTURE DECOVOGUE

58 route de Mantes - 01 39 11 92 43

> LATOUCHE PEINTURE

7 Allée de la Résidence

01 30 74 32 71 / 06 15 32 82 89

> PEINTURE SARL APPELZELLER

14 chemin Vert - 01 39 79 29 25

> POLTRONESOFA

105 route de Mantes - 01 83 43 96 25

> ENTREPRISE PONCEAU peinture,vitrerie

5 rue Francis Pétron - 01 30 74 32 97

> PORTAILS E.D.M. Portails

42 route de Mantes - 01 30 74 40 84

> POINT FORT FICHET

La Sentinelle - 66 route de Mantes
01 39 79 42 30

> PREMIBEL PARQUET

Les Vergers de la Plaine - 80 route de Mantes
01 47 00 25 10

> SEGUIN Cheminées

Les Vergers de la Plaine - 80 route de Mantes
09 83 80 80 37

> SHURGARD Garde meubles et déménagement

8 rue du Clos de la Famille - 01 30 06 43 19

> TAPIS ST-MACLOU

107 route de Mantes - 01 30 74 70 89

> TRYBA

57 route de Mantes - 01 39 08 00 88

> VENETA CUCINE

53 route de Mantes - 01 39 28 95 38

> VOGHERA BY SOGWEN

AGENCEMENT

1 chemin des Douaniers - 01 30 06 04 38

> ZODIO

82 route de Mantes - 01 39 72 02 10

> ZOLPAN - DEMAZEL

43 route de Mantes - 01 39 22 58 58

DEPANNAGES DIVERS

> ELECTRICITÉ ST. LACHAUD

3 cour des Prieurs - 01 30 74 30 92

> ENTREPRISE FRATELLO plomberie chauffage

4 rue Chaude - 01 30 74 65 37

> Didier QUERE plomberie, couverture chauffage

69 route de Mantes - 01 30 74 03 75

> ENTREPRISE RAULT

31 rue Francis Pétron - 01 30 65 96 45

> «LA SENTINELLE» SERRURERIE

66 route de Mantes - 01 39 79 43 43

BIJOUTERIE / ACCESSOIRES / CHAUSSURES

> BESSON CHAUSSURES

101 route de mantes - 08 25 35 11 34

> BIJOU BRIGITTE

C.C. Carrefour - 01 34 90 17 92

> BIJOUTERIE HISTOIRE D'OR

C.C. Carrefour - 01 39 79 35 35

> BIJOUTERIE MARC ORIAN

C.C. Carrefour - 01 30 06 37 82

> BEL CHOU'S

C.C. Carrefour.

> CLÉOR

C.C. Carrefour - 01 39 70 43 48

> CHAUSSEA

C.C. Carrefour - 01 39 65 31 70

> MAROQUINERIE BAGORAMA

C.C. Carrefour. - 01 39 65 13 27

> MONTRE SERVICE

C.C. Carrefour - 01 39 70 44 18

COIFFEUR / ESTHETIQUE

> BLEU LIBELLULE

C.C. Carrefour - 01 39 65 46 83

> BODY MINUTE - NAIL MINUTE

C.C. Carrefour - 01 39 77 37 03

> COLORII- bar à ongles

C. C. Carrefour - 01 30 65 57 54

> FANCK PROVOST

C.C. Carrefour - 01 39 65 09 90

> JEAN LOUIS DAVID

C.C. Carrefour - 01 39 79 34 72

> KIKO

C.C. Carrefour - 01 39 28 74 37

> LA BARBE DE PAPA

01 85 79 02 20

> NOCIBE

C.C. Carrefour. - 01 39 65 30 95

> ROBIN COIFFEUR

5 place de la Mairie - 01 30 74 22 59

> SEPHORA

C.C. Carrefour - 01 30 06 58 30

> STEPH'COIFF - coiffure à domicile

06 24 11 03 60

> YVES ROCHER

C.C. Carrefour - 01 30 06 49 66

**> Maquillage permanent et soins
esthétiques / Alexandra Vazquez Cauchy**

06 11 96 33 49

PRET-A-PORTER

> AUBERT

Les Vergers de la Plaine - 80 route de Mantes
01 39 74 16 59

> BONOBO

C.C Carrefour - 01 39 27 09 30

> BRICE

C.C Carrefour - 01 39 65 10 96

> CACHE CACHE

C.C. Carrefour - 01 30 74 13 53

> CÉLIO

C.C. Carrefour - 01 30 74 43 73

> CHASSEA

C.C. Carrefour - 01 39 65 31 70

> DARJEELING

C.C. Carrefour - 01 30 74 07 13

> ETAM LINGERIE

C.C. Carrefour - 01 39 70 07 84

> H&M

C.C Carrefour - 01 30 06 37 70

> JACQUELINE RIU

C.C. Carrefour - 01 39 74 43 37

> JENNYFER

C.C. Carrefour - 01 30 74 08 91

> JULES

C.C. Carrefour - 01 30 06 49 44

> MAISON 1,2,3

C.C. Carrefour - 01 39 28 66 01

> NEW YORKER

C.C. Carrefour - 01 30 74 07 40

> PIMKIE CONFECTON

C.C. Carrefour - 01 30 06 31 28

> PROMOD

C.C. Carrefour - 01 39 70 12 29

> SERGENT MAJOR

C.C. Carrefour - 01 30 74 53 82

> TAPE À L'OEIL

Les Vergers de la Plaine - 80 route de Mantes
01 39 70 37 50

> WAS

C.C. Carrefour - 01 83 43 98 94

TABAC PRESSE

> CHAMBOURCY PRESSE

1 place de la Mairie - 01 39 70 85 57

> LE CALUMET

C.C. Carrefour - 01 39 65 35 60

**CONFECTON / RETOUCHES /
PRESSING**

> CLE COUTURE- Cécile LEVENEZ

16 allée du Vert Galant - 06 75 05 59 69

> ATS CORDONNERIE

C.C. Carrefour - 01 39 79 33 03

> 5 A SEC

C.C. Carrefour - 09 67 32 60 68

SPORT

> BOUTICYCLE

7 rue du Mur du Parc - 01 85 39 19 73

> CYCL'EN SPA

1 chemin des Douanier - 06 70 72 35 44

> DÉCATHLON

Les vergers de la Plaine - 82 route de Mantes
01 39 79 29 23

> FITNESS PARK

Les Vergers de la Plaine - 80 route de Mantes
06 78 24 57 09

> FOOT LOCKER

C.C Carrefour - 01 30 74 70 19

> HAPIK

C.C. Carrefour - 01 30 65 69 35

> INTERSPORT

80 route de Mantes - 01 30 65 11 28

> P.A.D.D (équitation)

57 route de Mantes - 01 30 06 07 99

> SPORT 2000

C.C. Carrefour - 01 39 70 30 49

> MASTER NUTRITION

Les Vergers de la Plaine - 80 route de Mantes
01 39 19 98 48

LOISIRS ET VOYAGES

> AIR DE FÊTE

22 Rue de Montaigu - 01 30 79 11 11

> CARREFOUR SPECTACLES

C.C. Carrefour - 01 30 65 52 79

> CARREFOUR VOYAGES

C.C. Carrefour - 01 30 65 51 07

> FNAC

Les vergers de la Plaine - 80 route de Mantes
08 25 02 00 20

> LES BATISSEURS EN HERBE

Les Vergers de la Plaine - 01 39 75 38 36

> LES PTITS TOQUES (Cours de cuisine enfants)

24 bis rue de Montaigu - 06 74 38 77 19

> MICROMANIA Jeux Vidéo

C.C. Carrefour - 01 30 74 54 09

> NATURE & DÉCOUVERTES

C.C Carrefour. - 01 39 11 06 22

BANQUES / CREDIT

> CARREFOUR BANQUE

C.C. Carrefour - 01 30 65 51 57

> CREDIT MUTUEL

C.C. Carrefour (distributeur)

> IN&FI CREDITS

01 39 27 00 33

> LA POSTE

8 rue Chaude

> SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

3 place de la Mairie - 01 30 06 36 40

AGENCES IMMOBILIERES

> BSK Immobilier - Patrick DELBAUFFE

06 52 72 64 67

> CAPIFRANCE - Isabelle DESBOIS (conseillère indépendante)

06 63 47 43 57

> LA RÉSIDENCE CHAMBOURCY

33 Grande Rue - 01 85 47 13 13

> ORPI

place de la mairie - 01 30 06 00 19

ASSURANCES & COMPTABILITE

> CABINET COMPTABLE SERE

32 route de Mantes - 01 39 65 59 16

> CABINET D'ASSURANCES MARC FAIDHERBE

85 bis Grande Rue - 01 39 71 65 91

MAISONS DE RETRAITE

> CHÂTEAU DE CHAMBOURCY

72 Grande Rue - 01 30 74 42 21

HOTEL

> IBIS BUDGET

11 bis rue du Mur du Parc - 08 92 68 08 21

TELEPHONIE / PHOTO

> BOUYGUES TELECOM

C.C Carrefour - 09 86 01 04 80

- **ORANGE**
C.C Carrefour - 09 69 39 39 00
- **PHOTO SERVICE ORANGE**
C.C Carrefour - 01 30 06 35 60
- **PHOTOGRAPHE CRÉATEUR- Nicolas Vercellino**
06 07 23 41 75
- **MULTI ACCESS TELEPHONIE**
C.C Carrefour - 06 13 46 62 18
- **WEFIX**
C.C Carrefour - 01 39 11 20 04

DIVERS

- **AGENCE DE COMMUNICATION KERILYS**
2 bis rue du Chemin Neuf - 06 87 57 52 17
- **AGENT COMMERCIAL STEBOMBENGER**
22 allée du Tournoi - 06 07 39 79 88
(Cadeaux Entreprise, Objets Pub...)
- **ANALYSE STRATÉGIE CONSEIL**
3 allée résid. Bretonnière - 01 39 65 35 22
- **AUTOPOLIS FRANCE**
11 allée résid. Bretonnière - 01 30 74 29 05
- **COACHING ET FORMATION**
9 rue du Clos de la Famille - 09 70 46 45 48
- **CONSEIL EN FORMATION MIL PAC**
44 chemin des Alluets - 01 30 06 80 89
- **ETUDE DE MARCHÉ ET SONDAGES IRI FRANCE**
4 rue André Derain - 01 30 06 22 00
- **ETUDE DE MARCHÉ ET SONDAGES**
TNS Kantar Media
2 rue Francis Pétron - 01 30 74 80 80
- **GESTION ADM IMMO NORMALISÉE**
34 rue de Montaigu - 01 39 65 14 65
- **Isabelle GAUCHOUX-LACAZE communication non-violente**
06 33 00 07 70
- **NEOLYS**
1 chemin des Douaniers - 01 39 71 77 72
- **SEPB Colorants Breton**
6 chemin des Heuleux - 01 39 65 43 00
- **KAT COMMUNICATION**
20 bis rue de Montaigu - 01 30 74 71 12

NUMEROS D'URGENCE

SOS MÉDECINS YVELINES
01 39 58 58 58

PHARMACIE DE GARDE
appeler le commissariat de police
de ST-GERMAIN-EN-LAYE
01 39 10 91 00

POLICE
17

POMPIERS
18

SAMU
15

GENDARMERIE NATIONALE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
01 39 04 04 00

HÔPITAL DE ST-GERMAIN-EN-LAYE
01 39 27 40 50 ou 01 39 27 41 00

CLINIQUE DE ST-GERMAIN-EN-LAYE
01 39 10 26 26

MATERNITÉ DE LA CLINIQUE
01 61 30 20 62

HÔPITAL DE POISSY
01 39 27 40 50 ou 01 39 27 51 17

BRÛLURES GRAVES
01 40 19 30 00 (adultes)
01 44 73 74 75 (enfants)

CENTRE ANTIPOISON
01 40 05 48 48

ENFANTS EN DANGER
119

FEMMES BATTUES
39 19

DROGUE INFO SERVICE
ALCOOL, TABAC
0 800 23 13 13

SIDA INFO
0 800 840 800

SERVICES PUBLICS

> Pôle Emploi

101 rue Pereire
78100 Saint-Germain-en-Laye
Tél. : 3949

> Caisses d'Allocations familiales (CAF) :

1 rue La Fontaine
78201 Mantes La Jolie Cedex
Tél. : 0820 25 78 10

> Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

Centre de Poissy : 1 place Duployé
78303 Poissy
Tél. : 01 84 90 36 46

> Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)

Agence des Yvelines : 5 rue Joël Le Theule
78182 Saint-Quentin-en-Yvelines
Tél. : 01 55 45 50 00

> Centre des Impôts :

- 6 rue Saint Barthélémy
78303 Poissy Cedex
Tél. : 01 30 65 60 00
- 22 Bd de la Paix
78100 Saint-Germain-en-Laye
Tél. : 01 30 87 36 90

> Police nationale

Hôtel de Police, 19 rue de Pontoise
78100 Saint-Germain-en-Laye.
Tél. : 01 39 10 91 00

> Police municipale

34 rue de Gramont
78240 Chambourcy
Tél. : 01 39 22 50 20

> La Poste

8 rue Chaude, 78240 Chambourcy
Tél. : 36 31

Horaires d'ouverture de la Poste :

- Du lundi au vend. : 9h-12h et de 14h30-17h30
- Le samedi : 9h-12h

Heures des levées : en semaine 16h30 / le samedi 11h30

> Trésor Public

22 bd de la Paix - CS 80527
78105 Saint-Germain-en-Laye Cedex
Tél. : 01 30 87 95 70

> Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye

1 rue du Panorama
78100 Saint-Germain-en-Laye
Tél. : 01 30 61 34 00

> Tribunal d'Instance

22 rue de la Maison Verte
78100 Saint-Germain-en-Laye
Tél. : 01 30 87 42 10

SANTE

> AUDIO POUR TOUS

C.C. Carrefour 01 85 38 05 18

> ATOL LES OPTICIENS

C.C. Carrefour - 01 39 65 12 79

> AUDIVIEW (audioprothésie / optique)

7 place de la Mairie - 01 78 63 42 61

> OPTICAL CENTER

13 rue du Mur du Parc - 01 78 90 90 09

> OPTIQUE ALAIN AFFLELOU

C.C. Carrefour - 01 30 65 06 68

> RÉFLEXOLOGIE, AROMATHÉRAPIE ET MASSAGES - Frédérique STREF

20 rue de Gramont - 06 72 79 41 61

> PHARMACIE

C.C. Carrefour - 01 39 65 29 94

> PHARMACIE DU VILLAGE

2 Grande Rue - 01 39 65 31 42

> LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE

2 Grande Rue - 01 30 74 60 79

CORPS MEDICAL / PARAMEDICAL**> CHIRURGIENS - DENTISTES**

- **Marta et Thomas CLEMENT**

12 allée du Vert Galant

01 30 06 49 43

- **Didier RENAUD**

16 allée du Vert Galant

01 39 65 49 90

> DERMOPRAPHIE

- **Alexandra VASQUEZ CAUCHY**

06 11 96 33 49

> DIÉTÉTICIENNE - NUTRITIONNISTE

- **Elodie BOUYGE**

10/12 Grande Rue

07 86 10 06 91

- **Corinne RAVEL**

10/12 Grande Rue 01 30 74 00 07

> GYNÉCOLOGUE

- **Caroline MAGOT-LE MAULT**

2 Grande Rue (centre médical) 01 39 11 94 36

> HYPNOTHÉRAPEUTE

- **Valérie CHARLO MMPT**

73 Grande Rue (maison du bien-être)

06 65 95 90 14

> INFIRMIÈRES

- **Cabinet de Soins Infirmiers**

2 Grande Rue (centre médical)

Mmes ROBIN, AUBLIN et SEVRAY

01 39 65 06 05

- **Cabinet Infirmiers**

Mmes Fabienne MILON, Candice AVRIL et

Nidale MAZAR

10/12 Grande Rue (maison de santé)

06 63 55 09 52

> MASSEURS - KINÉSITHÉRAPEUTES

- **Manon ALTAZIN**

10/12 Grande Rue (maison de santé)

01 39 65 06 73

- **Jules AMEDODJI**

39 rue Chaude

01 30 74 00 07

- **Laurent BOURGEOIS**

2 Grande Rue (centre médical)

01 39 65 23 81

- **Simone CUNSOLO-BOURGEOIS**

2 Grande Rue (centre médical)

01 39 65 23 81

- **Nadège GRENDRE**

39 rue Chaude

01 39 65 06 73

- **Hitomi HUARD**

39 rue Chaude

01 39 65 06 73

- **Frédéric LINEE**

39 rue Chaude

01 39 65 06 73

- **Sabrina L'HOSTE (masseur)**

73 Grande Rue (maison du bien-être)

06 59 57 71 32

> MÉDECINS GÉNÉRALISTES

- **Betty BRAYER**

2 Grande Rue (centre médical)

01 39 65 25 95

- **Séverine BOUILLE**

2 Grande Rue (centre médical)

06 78 30 32 11

- **Marie-Françoise CLAVEL**

2 Grande Rue (centre médical)

01 30 74 50 50

- **Camille FRAYRET MARTIN**

10/12 Grande Rue (maison de santé)

01 30 74 00 07

- **Franck HALIMI**

10/12 Grande Rue (maison de santé)

01 30 74 00 07

- **Valérie NEGUIN**

10/12 Grande Rue (maison de santé)

01 30 74 00 07

- **Séverine STEENKISTE**

2 Grande Rue (centre médical)

01 85 47 20 27

> ORTHOPHONISTES

- **Juliette FLEURY**

2 Grande Rue (centre médical)

09 86 39 17 97

- **Tania KERFANT-PERRET**

10/12 Grande Rue (maison de santé)

06 82 07 87 84

• Aline SCHERER - Marjorie BUISSON
17 allée du Vert Galant
01 39 79 98 96

> OSTÉOPATHES

- Adrien COMPIN
2 Grande Rue (centre médical)
06 48 13 75 49
- Pierre LEROY
16 Rue Chaude
06 58 01 71 28
- Stéphanie SAINCY
73 Grande Rue (maison du bien-être)
06 82 05 53 21
- Fabien VERNOTTE
10/12 Grande Rue (maison de santé)
07 83 65 39 85

> NUTRITHÉRAPEUTE

- Anne Sophie MOREAU
73 Grande Rue (maison du bien-être)
06 87 24 23 02

> PÉDIATRES

- Maria M. COMTE-DESUQUE
2 Grande Rue (centre médical)
01 85 47 06 63

> PÉDICURES-PODOLOGUES

- Jean-Claude GIROLAMI
4 rue Chaude
01 39 65 18 10
- Cinthia DOMINGUES
73 Grande Rue (maison du bien-être)
01 30 74 27 23 / 06 30 99 33 90

> PSYCHOTHÉRAPEUTE /

PSYCHOLOGUE

- Catherine HIRSCH-GERDOLLE
2 Grande Rue (centre médical)
06 74 46 48 99 (psychothérapeute)
- Stéphane RIVAT
10/12 Grande Rue (maison de santé)
06 52 62 28 25 (psychologue)

> PSYCHOMOTRICIENNE

- Morgane GOULET
10/12 Grande Rue (maison de santé)
07 83 78 12 26

> REFLEXOLOGUE

- Sophie HUSSON
06 60 68 00 26

> RHUMATOLOGUE

- Michèle POULAIN-TELLIER
2 Grande Rue (centre médical)
01 39 65 56 50

> SAGE-FEMME

- Melissa BORVAL
10/12 Grande Rue (maison de santé)
06 78 44 38 24

> SOPHROLOGUES

- Cécile PARRENIN
73 Grande Rue (maison du bien-être)
06 16 85 26 57
- Céline RICHARD
10/12 Grande Rue (maison de santé)
06 62 11 99 70
- Gianna RUBINI
2 Grande Rue (centre médical)
07 83 02 91 49

> VÉTÉRINAIRE

- Cabinet vétérinaire
CC Les Vergers de la Plaine
01 86 26 23 88 / 09 82 44 15 40



Petitsfils
SERVICES AUX GRANDS-PARENTS

L'aide à domicile sur-mesure

Réseau national d'aide à domicile pour les personnes âgées



Aide à
l'autonomie



Aide
aux repas



Accompagnements



Aide
ménagère

01 84 28 05 78

13 Rue du Clos d'en Haut
78700 Conflans-Sainte-Honorine



petits-fils.com

NOTES

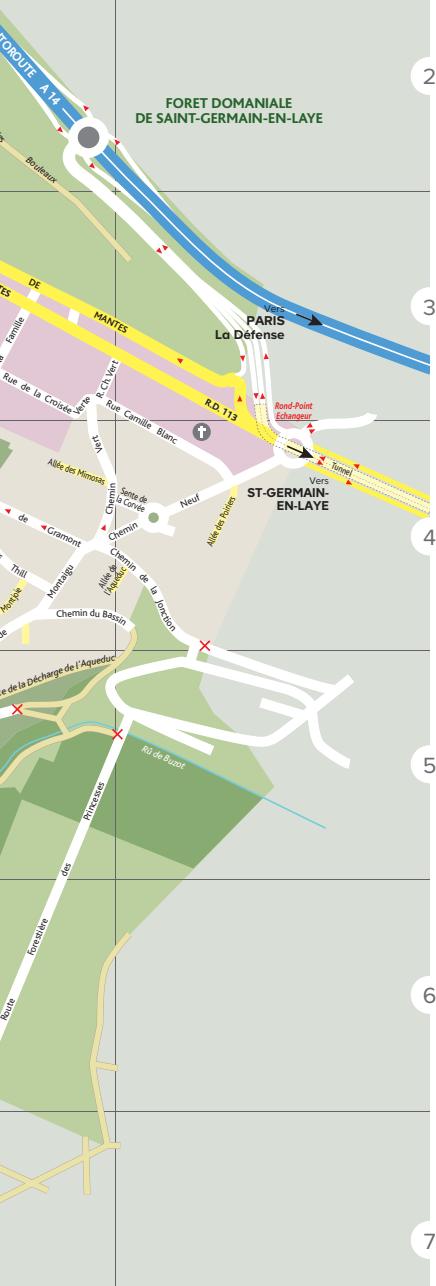
Chez biocoop
on sème pour la vie



biocoop
LA BIO NOUS RASSEMBLE

50, route de Mantes - 78240 CHAMBOURCY
01 30 74 33 36 - www.biocoop-chambourcy.fr

INDEX DES RUES



A	ABREUVOIR (Impasse de l') E4
	ACACIAS (Sente des) D4-E5
	AIGREMONT (Route d') B4-C4
	ALLUETS (Chemin des) B5-C5-D4-E4
	ANDRE DERAIN (Rue) D3
	AQUEDUC (Allée de l') E4-F4
B	BASSIN (Chemin du) E4-F4
	BEL AIR (Impasse du) D3
	BOIS BARBEAU (Sente du) D4-D5
	BOIS DE LA FERME (Sente du) C3-C4
	BOULEAUX (Chemin des) E2
	BOURBONS (Passage des) D4
	BRETTONNIERE (Allée de la) E4
	BUTTE DU MOULIN (Ch. de la) C4
C	CAFETERIE (Chemin de la) B5-C4
	CAMILLE BLANC (Rue) E3-F4
	CHARLES DE GAULLE (Place) D3
	CHATAIGNERAIE (Allée de la) D4-E4
	CHAUDE (Rue) D3
	CHEMIN NEUF F4
	CHEMIN VERT E4
	CHEMIN VERT (Rue du) E3
	CIMETIERE (Chemin du) D4
	CIMETIERE (Sente du) D4
	CLOS DE LA FAMILLE (Rue du) E3-E4
	CLOS MEUNIER (Imp. du) E4
	CLOSERIE (Rue de la) D3-E3
	COMTE D'ORSAY (Rue du) B4-B5
	CONFERENCE (Rue de la) C2-D2
	CORVEE (Sente de la) F4
	CROISEE VERTE (Rue de la) E3
	CROIX BLANCHE (Rue de la) D4
D	DECHARGE DE L'AQUEDUC (Ste de la) E5
	DESERT (Chemin du) A7
	DOUANIERS (Chemin des) B2
	DUCHESSE (Rue de la) C2
E	FORET (Chemin de la) D2-E2
	FORGE (Allée de la) D3-C4
	FRANCIS PEDRON (Rue) C3-D3
	FREDERIC PASSY (Allée) B5-B6
G	GATINE (Chemin de la) C5
	GEORGES THILL (Rue) E4
	GRAMONT (Rue de) D4-E4
	GRAND CHAMPTIER (Sente du) C5-D5
	GRANDE RUE C3-D3
	GRAN'MARE (Chemin de la) D5
H	HERAULT (Ruelle de l') D3-D4
	HEULEUX (Chemin des) C4
J	JARDIN BRULE (Rue du) E5
	JARDIN BRULE (Chemin du) E5
	JARDINS (Cour des) C3
	JEU DE BOULES (Chemin du) C4-D4
	JONCTION (Chemin de la) F4
	JONGLEUR (Chemin du) B6
	JOVENVAL (Rue de) C3-C4
	JOVENVAL (Sente de) C4
L	LADY BLESSINGTON (Allée) B5
M	Mairie (Place de la) D3
	MALARD (Ruelle) C3-C4
	MANOIR (Allée du) D4-E4
	MANTES (Route de) A1-B2-C2-D2-E3
	MARE CLOSE (Chemin de la) C6-D6-D5
	MARNIERE (Chemin de la) B3
	MIMOSAS (Allée des) E4
	MONTAIGU (Rue de) B5-C5-D5-E5-E4
	MONTJOIE (Allée de la) E4
	MUR DU PARC (Rue du) B2-B3
P	PETIT PARC (Allée du) E3
	PEPLIERS (Allée des) C2-D3
	PIGEONNIER (Allée du) C3
	PLAINE (Chemin de la) B1-B2
	POIRIERS (Allée des) F4
	POISSY (Route de) D1-D2
	PORTE DES CHAMPS (Allée de la) D4-E4
	PRIEURS (Cour des) D3
	PRINCESSES (Route des) E6-E5
	PTOLEMAIS (Allée) C3-C4
R	RACINE DE MONVILLE (Rue) C4
	REMISE (Chemin de la) B2
	RENAISSANCE (Avenue de la) C2
	RESIDENCE (Allée de la) E4
S	SAINT BARTHELEMY (Chemin) B3-B4
	SAINT BARTHELEMY (Lacune de) C6
	SAINTE CLOTILDE (Allée) E3
	SAINT GEMME (Chemin de) A6
	SAULE (Allée du) C3
	SENTE NOIRE (Rue de la) D4
T	TETELOTTES (Rue des) D3
	TETELOTTES (Sente des) D3
	TOURNOI (Allée du) D3-E5
	TROENES (Allée des) C3
	TUILERIE (Chemin de la) C5-C6
	TUILERIE (Route de la) C6
V	VAL (Chemin du) B3
	VERGERS (Sente des) C4-D4
	VERT GALANT (Allée du) D3-D4
	VIEUX CHEMIN DE NANTES D2-E3-F3

Hôtel de Ville : Place Charles de Gaulle - 78240 CHAMBOURCY
& 01 39 22 31 31

Site Internet : www.chamboury.fr

Régie publicitaire : France Régie Editions

Photos : Mairie de Chambourcy - Tous droits réservés



Réalisation et Régie publicitaire :

France Régie Editions

& 01 41 53 00 90 - E-mail : info@france-regie-editions.fr

Imprimerie spéciale de France Régie Editions - Dépôt légal 3^e trimestre 2023

CAMBORICIENNES, CAMBORICIENS, UNE BELLE IDEE POUR VENDRE VOTRE BIEN !



A NICE IDEA TO SELL YOUR PROPERTY !

« Y'a pas photo ! »
Votre bien fait la une...

Des reportages photos qui sont devenus une marque de fabrique ! L'agence La Résidence Chambourcy vous propose une diffusion optimale de vos annonces grâce aux superbes prises de vues de votre bien : HDR (High Dynamics Range) et visite virtuelle.

Plus qualitative, votre annonce bénéficie de plus d'attractivité !

38 ans d'expérience !

Crée en 1985, le groupe La Résidence compte aujourd'hui 70 agences. Un atout unique pour votre vente : vous profitez du fichier commun de toutes les agences du réseau. Ainsi, vous pouvez mettre en avant votre bien sur Chambourcy en touchant également les acquéreurs des agences de Paris, St Germain en Laye, Chatou, Marly le Roi, St Nom la Bretèche...

Agence LA RESIDENCE Chambourcy

33, Grande Rue (à 100 m de l'église)
Fixe : 01 85 47 13 13
email : chambourcy@laresidence.fr
78240 CHAMBOURCY (Yvelines)
<https://www.laresidence.fr/agences-immobilieres/chambourcy>

English and German Spoken

Pour vendre votre bien aux meilleures conditions, Anne-Sophie, Jonathan, Katia et Asya sont à votre disposition.

Votre estimation gratuite et sans engagement !

Sur simple demande, une évaluation juste et précise de la valeur de votre bien.

castorama

Tout pour vous aider à vous lancer

Pour chacun de vos projets,
une solution adaptée.



-  Livraison
-  Service pose
-  Retrait magasin
-  Location

CHAMBOURCY

Centre commercial Les Vergers de la Plaine

80 Route de Mantes - 78240 CHAMBOURCY

Tél. : 01.39.27.18.78

www.castorama.fr

Ouvert 7J/7 du Lundi au Dimanche de 9h à 20h

Comptoir matériaux : du Lundi au Vendredi de 8h à 20h

Samedi, Dimanche et jours fériés de 9h à 20h

castorama

C'est tous les jours qu'il vous faut des prix bas.